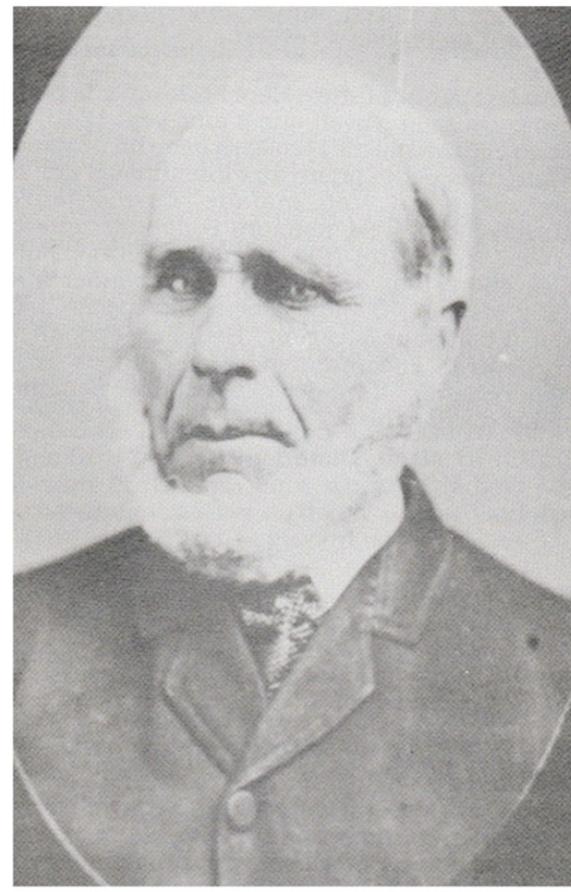


# LES PREMIERS MAIRES DES MUNICIPALITÉS FONDATRICES DE VILLE DE BÉCANCOUR



**Adolphe Hébert**

Premier maire de  
Saint-Grégoire-le-Grand

*Adolphe Hébert maire*



## CRÉDITS

---

### ***Recherche***

Diane Bilodeau

Raymond Cormier

Jean-Pierre Rouleau

### ***Texte***

Raymond Cormier

### ***Édition***

Patrimoine Bécancour

### ***Mise en page***

Yves Gaudet

Aline B. Cormier

### ***Correction d'épreuve***

Marie Lise Laquerre

Août 2025

## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>AVANT-PROPOS .....</b>	<b>1</b>
<b>1. MISE EN CONTEXTE : TERRITOIRE ET SOCIÉTÉ .....</b>	<b>2</b>
1.1 L'occupation du sol de Saint-Grégoire .....	2
1.2 Le territoire .....	3
1.3 La fondation de la paroisse en 1802 .....	5
1.4 La formation de la paroisse civile en 1835 .....	6
1.5 La mise en place de districts municipaux en 1841 .....	7
1.6 Création en 1845 des municipalités locales pour remplacer les districts municipaux de 1841 .....	9
1.7 Création en 1847 de la municipalité du comté de Nicolet pour remplacer les municipalités locales .....	10
1.8 Loi de 1854 abolissant le régime seigneurial .....	10
1.9 Constitution en 1855 de la municipalité de Saint-Grégoire-le-Grand faisant partie de la municipalité du comté de Nicolet .....	10
<b>2. ADOLPHE HÉBERT ET SON ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE .....</b>	<b>11</b>
2.1 Les origines de la famille Hébert .....	11
2.2 Le contexte social de Saint-Grégoire au temps d'Adolphe Hébert .....	15
2.3 L'éducation à Saint-Grégoire et l'œuvre du curé Jean Harper et de son vicaire Calixte Marquis .....	18
2.4 L'importance de l'agriculture à Saint-Grégoire .....	24
2.5 L'industrie et le commerce à Saint-Grégoire .....	27

<b>3. ADOLPHE HÉBERT, L'HOMME PUBLIC .....</b>	<b>30</b>
3.1    Adolphe Hébert, représentant à la municipalité du comté de Nicolet en 1848 .....	30
3.2    Adolphe Hébert, maire de la municipalité de Saint-Grégoire-le-Grand (1855-1862) .....	31
3.2.1    Première année du conseil de juillet 1855 à février 1856 .....	32
3.2.2    Deuxième année du conseil de mars 1856 à février 1857 .....	35
3.2.3    Troisième année du conseil de mars 1857 à février 1858 .....	38
3.2.4    Quatrième année du conseil de juillet 1858 à février 1859 .....	40
3.2.5    Cinquième année du conseil d'avril 1859 à janvier 1860 .....	41
3.2.6    Sixième année du conseil d'avril 1860 à mars 1861 .....	43
3.2.7    Septième année du conseil de mars 1861 à janvier 1862 .....	44
3.2.8    Huitième année du conseil de février 1862 à mars 1863 .....	45
3.2.9    Neuvième année du conseil de mars 1863 à janvier 1864 .....	47
<b>4. LA VIE D'ADOLPHE HÉBERT APRÈS LA POLITIQUE .....</b>	<b>49</b>
4.1    Premiers mois du conseil municipal du village de La Rochelle .....	50
<b>5. Ligne du temps en lien avec la vie d'Adolphe Hébert. ....</b>	<b>52</b>
<b>Annexe 1 .....</b>	<b>61</b>

## Avant-propos

---

Patrimoine Bécancour est fier de vous présenter l'histoire du premier maire de la municipalité de Saint-Grégoire-le-Grand dans le cadre du projet « Les premiers maires des municipalités fondatrices de Ville de Bécancour ». Après Jean-Baptiste Hould, premier maire de Sainte-Angèle (1872), Nicolas Pratte, de Sainte-Gertrude (1855), Jean-Baptiste Legendre, de Gentilly (1855), Joseph Jutras, de Bécancour (1855), Placide Richard de Précieux-Sang (1904), nous terminons avec Adolphe Hébert, premier maire de Saint-Grégoire-le-Grand (1855).

À l'époque de sa fondation, au recensement de 1851, cette municipalité (incluant une partie de Précieux-Sang qui n'était pas encore fondée) comptait déjà une population de 3449 personnes, alors que Nicolet en comptait 3095. La municipalité de Bécancour (incluant une partie de Précieux-Sang et Sainte-Angèle qui n'étaient pas encore fondées) en comptait 3408, suivie par Gentilly, avec 2990 et Sainte-Gertrude, avec 1105. Elle pouvait à ce titre être reconnue comme la principale municipalité du comté de Nicolet.

On a souvent dit que les terres agricoles de cette paroisse étaient les plus fertiles du comté et l'agriculture a été jusqu'à tout récemment une des activités économiques principales. Par ailleurs, le village LaRochelle, le premier du comté à obtenir ce statut juridique en 1863 (par exemple, le village de Gentilly a été créé en 1900), démontre que l'agriculture n'était pas l'unique moteur de développement, et qu'un grand nombre d'artisans et petits entrepreneurs ont également contribué au développement de cette paroisse, toujours fière de ses racines acadiennes.

Notre premier maire, Adolphe Hébert, était de descendance acadienne et cultivateur comme la plupart de ses administrés et ne faisait pas partie de l'élite professionnelle, comme le notaire Joseph Jutras, premier maire de Bécancour, ou l'arpenteur Jean-Baptiste Legendre, premier maire de Gentilly. Cependant, en ayant étudié au moins une année au séminaire de Nicolet, il était loin d'être analphabète et avait certainement l'estime de ses concitoyens en ayant été élu maire durant 9 ans, de 1855 à 1864.

Bonne lecture



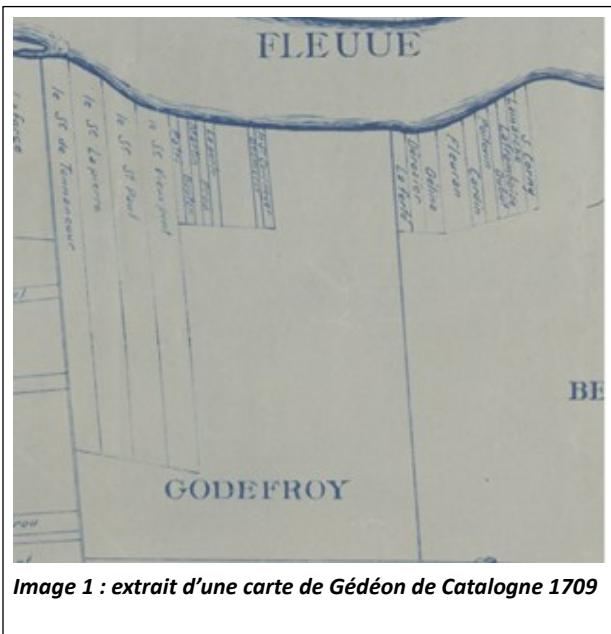
## 1. Mise en contexte : territoire et société

## **1.1 L'occupation du sol de Saint-Grégoire**

Au départ, Jacques Cartier, en 1534, a noté la présence de bourgades iroquoises le long du fleuve mais qui étaient disparues lors du passage de Champlain en 1608, les occupants s'étant retirés plus au sud dans l'actuel État de New York.

Lors de la cession de la première seigneurie en 1637, le territoire tarde à être occupé par les Français car le Seigneur a de la difficulté à les attirer, ou n'a pas beaucoup d'intérêt à le faire, puisque le territoire est dangereux à cause des Iroquois en guerre. Les quelques Français de la région se trouvent à Trois-Rivières, protégés par un fort et une petite garnison de soldats. Des autochtones de la nation Wabanaki, semi-nomades, y passent selon les saisons pour la chasse et la pêche, leurs villages étant situés beaucoup plus au sud du fleuve sur un territoire allant du lac Mégantic jusqu'en Nouvelle-Angleterre.

Au fil des ans la population de Trois-Rivières augmente mais le sol sablonneux demande beaucoup d'amendement pour produire et, de plus, le bois pour la construction et le chauffage devient rare alors que les terres au sud sont beaucoup plus fertiles et que le bois s'y trouve en abondance.



Au début, on pouvait se faire concéder des terres et commencer à les essoucher et éventuellement labourer tout en demeurant à Trois-Rivières, du moins le temps de bâtir les habitations et les bâtiments de ferme.

En 1709, lorsque Gédéon de Catalogne trace une carte de la vallée du Saint-Laurent, il dénombre 11 censitaires dans la Seigneurie Godefroy et aucun dans Roquetaillade. Il en recense une dizaine dans la Seigneurie de Bécancour sur cette portion approximative qui deviendra plus tard le fief Bruyère (**voir Image 1**). Mais il est loin d'être certain que ces censitaires tenaient feu et lieu sur la rive sud du Saint-Laurent, plusieurs n'ayant qu'une grange ou un abri pour entreposer le foin. En effet, une vingtaine d'années plus tard, en 1723, le Seigneur de Godefroy déclare dans un document d'aveu et dénombrement que « sur lesdits fiefs de Godefroy et de Roquetaillade il n'y a aucun "domaines d'establis" [sic] ». Par contre, le Seigneur de Bécancour fait part dans le même genre de document, en 1724, de quelques censitaires. En partant du fief Godefroy vers l'est, nous retrouvons ces habitants et leurs familles établies sur le bord du fleuve.

- Guillaume Lacerte 3X20 arpents (A), 5 A labourées, 1 grange seulement
- Veuve Pierre Desrosiers (Marguerite Aubuchon) 4X20 A, 30 A labourées 5 A en prairie avec maison, grange et étable
- Florent Leclerc 4X20(A), 30 A labourées 4 A en prairie avec maison grange et étable
- Veuve Florent (Jeanne Aubuchon) 6X20 A 35 A labourées 10 A prairie avec maison grange étable
- Maurice Cardin 4X20 A 20 A labourées, 8 A prairie avec maison et grange
- Pierre Dureau 9X20 A labourées, 10 A labourées, 3 A prairie, avec maison, grange et étable
- Guillaume Beaudry dit des Buttes 3X20 A, « n'est pas bâti, n'a pas travaillé au défrichement »
- Joseph Beaudry dit Lamarche 6X20A, 10 A labourées, 8 A prairie, avec maison, grange et étable
- Pierre Saint Se[???] Ruy, 4X20, 4 A labourées, 3 A prairie, avec seulement une grange
- Joseph Prou 6X20 A n'a pas encore travaillé au défrichement
- Six arpents non concédés
- Louis Chefdevergne dit Larose 3X20 A n'a pas encore travaillé au défrichement
- François Malbeuf 3X20 A 3 A labourées avec seulement une maison sans grange
- Michel Crevier dit Bellerive 4X20 A n'a pas encore travaillé au défrichement
- 8 arpents de terre non concédées<sup>1</sup>

Grosso modo, en 1724, il n'y avait aucune famille d'établie sur Godefroy et Roquetaillade et tout au plus 7 maisons sur la partie de Bécancour qui allait devenir Bruyère, mais ces familles (Desrosiers, qui allaient devenir dit Désilets plus tard, Leclerc, Florent, Cardin, Durant et Beaudry) sont les premières familles établies sur le futur territoire de Saint-Grégoire.

## **1.2 Le territoire**

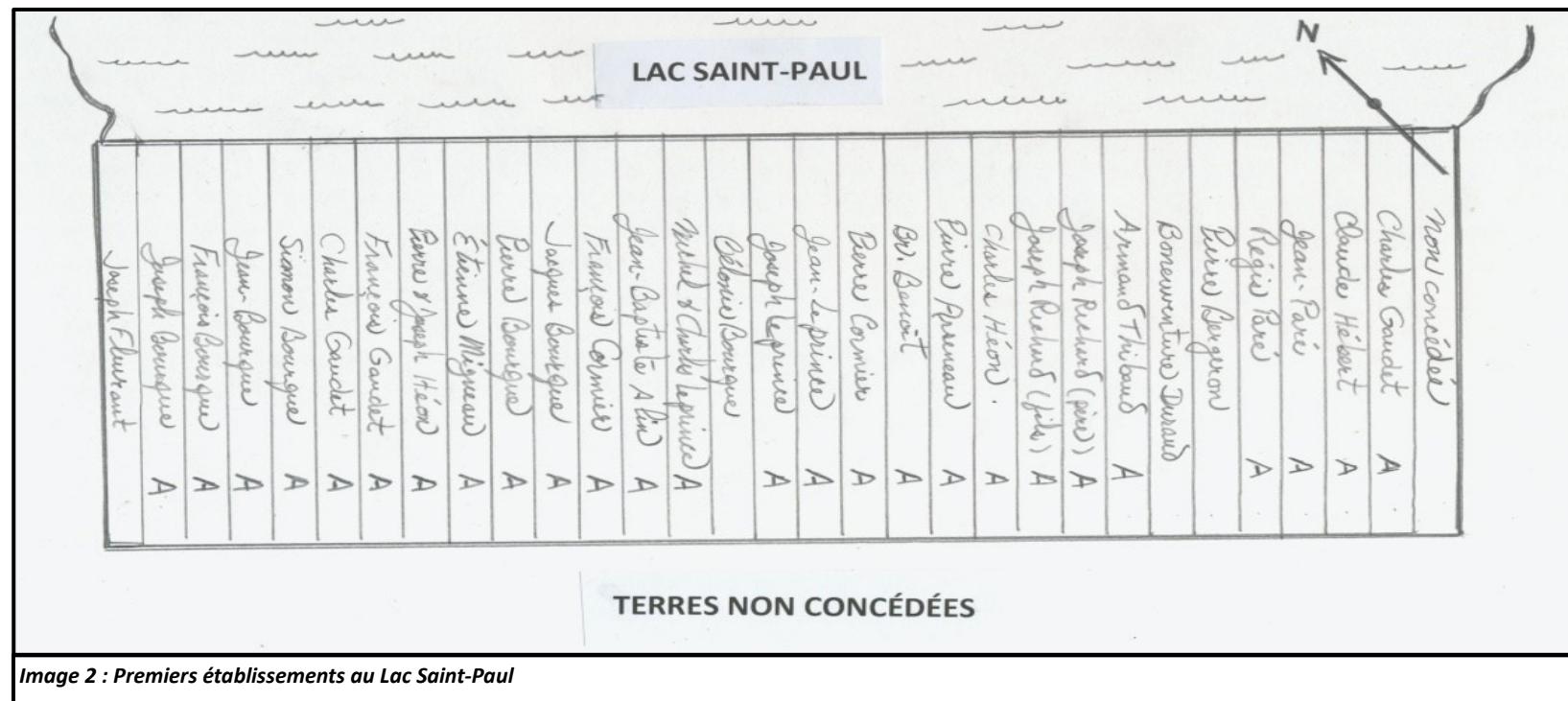
Le territoire de Saint-Grégoire est au départ formé à partir de trois seigneuries d'est vers l'ouest : Bruyère (détachée de celle de Bécancour (1647) en 1771), Godefroy (1637) et Roquetaillade (1675).

Comme plusieurs l'ont souligné, le « boom » de population allait venir plus tard avec l'arrivée des Acadiens à compter de 1759. Chassés de leurs terres par les Britanniques, les Acadiens arrivent au Lac Saint-Paul (faisant alors partie de la Seigneurie de Bécancour et futur fief Bruyère) et au village Marguerite (seigneurie Godefroy) par trois vagues successives. La première vague est constituée d'Acadiens qui avaient fui la déportation pour se réfugier à Québec dans un premier temps et qui furent évacués vers la région de Trois-Rivières avant et après la défaite des plaines d'Abraham (1759-1760). La plupart sont des réfugiés provenant de l'isthme de Chinectou s'étant sauvés vers le nord (actuel Nouveau-Brunswick)

---

<sup>1</sup> Document de recherche de Stéphane Bergeron non publié.

suite à la capitulation du fort Beauséjour en 1756 et à la destruction de leurs villages par les Anglais. Plusieurs ont été ramenés à Québec par bateau à partir de Miramichi et d'autres ont fait le voyage à pied ou en canot (**voir Image 2 : établissement au Lac St-Paul**).



Une deuxième vague d'exilés provenait des villages acadiens établis le long du fleuve Saint-Jean aux environs de Sainte-Anne-des-Pays-Bas (Fredericton). Ceux-ci ont vu leur population augmenter avec l'arrivée des réfugiés d'Acadie fuyant la déportation et la destruction de leurs villages. Ils se croyaient en sécurité, mais ce ne fut que temporaire car, tour à tour, en novembre 1758 et février 1759, Monckton (eh oui, celui qu'honore l'Université française du Nouveau Brunswick) et 2300 hommes brûlèrent les villages et les récoltes des paroisses de Grimross et Jemseg suivis par ceux du lieutenant Moses Hansen qui, eux, détruisirent ceux de Pointe-Sainte-Anne. Beaucoup d'Acadiens fuirent par le fleuve Saint-Jean jusqu'au fleuve Saint-Laurent à la hauteur de Cacouna. Un certain nombre d'entre eux se dirigèrent par la suite vers la région de Bécancour pour rejoindre les premiers Acadiens déjà installés dans la région.

Une troisième vague d'Acadiens déportés en Nouvelle Angleterre acceptèrent l'offre de Murray en 1764 de venir s'installer dans la seigneurie Roquetaillade (rang des Acadiens), dont le plus connu est certes Étienne Hébert, grand-père du premier maire de Saint-Grégoire, Adolphe Hébert.

### **1.3 La fondation de la paroisse en 1802**

En établissant un territoire commun, la fondation d'une paroisse est très importante dans la construction d'une société, l'église étant à l'époque un élément majeur pour la formation de l'identité, d'autant plus que les habitants de la nouvelle paroisse étaient auparavant desservis par deux paroisses différentes, Bécancour et Nicolet, et trois seigneuries. Certes, les Acadiens du Lac St-Paul de la paroisse de Bécancour avaient sûrement des échanges avec ceux de la seigneurie de Roquetaillade de la paroisse de Nicolet. Mais avec une paroisse commune, que l'on vienne du Lac, du Vide-Poche ou de la Grand' Rivière, on se rencontre à la même église et on fait des affaires avec les mêmes artisans et services (forgerons, charrons, voituriers, cordonniers, magasins, etc.) qui s'établissent rapidement tout autour. Cependant, du point de vue civil on habite trois seigneuries différentes, mais il y encore beaucoup plus de ressemblances que de différences. La grande question revenant le plus souvent concerne bien sûr l'entretien et la réparation des routes qui sont à la charge des riverains... ça c'est partout pareil. Les rentes payées au Seigneur sont également semblables, et il n'y a pas beaucoup de sentiment d'appartenance car les seigneuries sont morcelées entre différents propriétaires qui ne résident pas dans la paroisse et sont représentés par des agents. Bruyère renvoie au nom d'un officier anglais demeurant à Trois-Rivières et, en 1830, elle appartenait à Théodore Hart de Trois-Rivières. Godefroy, de même que Roquetaillade, en 1830, sont les propriétés de deux mineures, Marie-Josèphe et Louise Lozeau, ces dernières étant sous la tutelle de Joseph Lozeau de Varennes.

En 1802, le territoire de la paroisse se retrouve en partie dans les fiefs Bruyère, Godefroy et Roquetaillade.

La partie de Saint-Grégoire dans le fief Bruyère se situe :

- Au sud du Lac Saint-Paul :

En profondeur : du lac jusqu'au township de Bulstrode et Aston

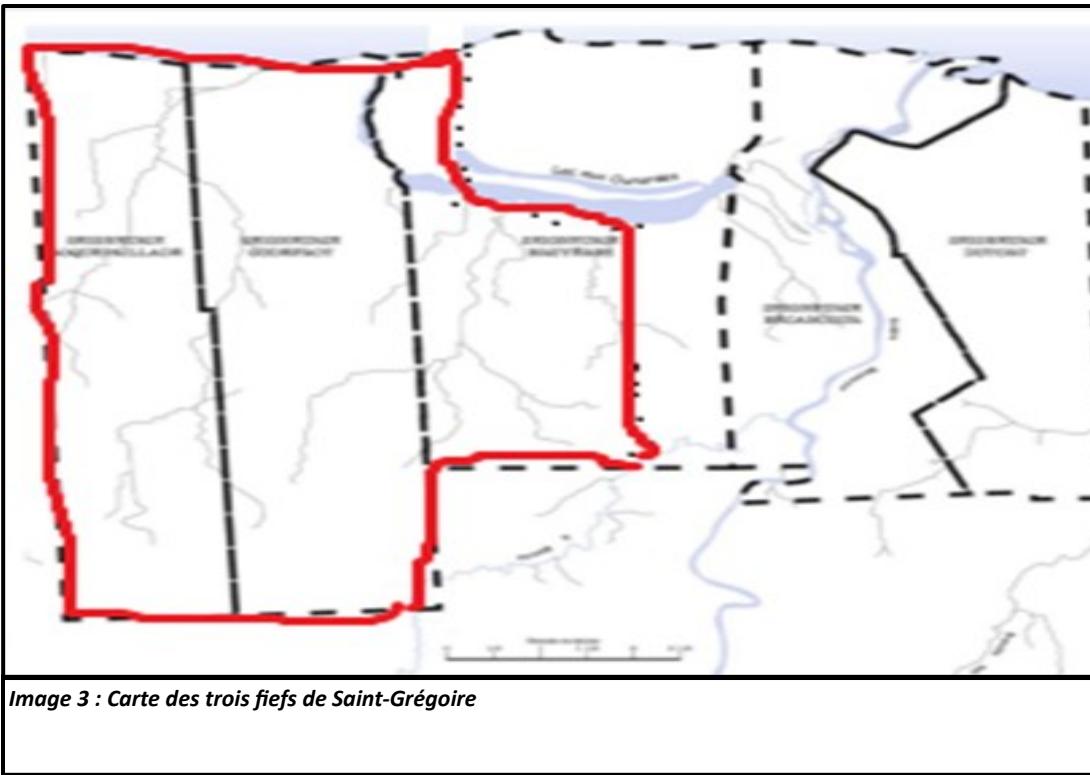
En largeur : l'actuelle rue Leblanc, entre le chemin Missouri et son intersection avec le boulevard des Acadiens

- Au nord du Lac Saint-Paul :

En profondeur : du lac jusqu'au fleuve Saint-Laurent

En largeur : l'actuel boulevard Bécancour entre la rivière Godefroy et le 16050 boulevard Bécancour (Pêcheries Sainte-Angèle)

Le fief Godefroy se situe de la rivière du même nom vers l'ouest jusqu'au fief Roquetaillade qui débute à peu près au bout de l'actuelle rue Gauthier et en profondeur jusqu'au canton d'Aston. Le fief Roquetaillade, pour sa part, se termine à l'ouest, un peu avant Nicolet (route devant le domaine Duval) et en profondeur au canton d'Aston (**voir Image 3**). Par la suite, la superficie de la paroisse diminuera suite à la création de celles de Saint-Célestin en 1849 et de Précieux-Sang en 1902 et en raison d'une partie de territoire cédé à Sainte-Angèle en 1880.



#### 1.4 La formation de la paroisse civile en 1835

La paroisse de Saint-Grégoire-le-Grand fut officiellement érigée par un décret de Matthew Lord Aylmer, C.C.B. publié le 13 janvier 1835, sur le même territoire que la paroisse religieuse. Ce qui ne changea pas grand-chose à l'administration civile, car le régime seigneurial perdura jusqu'au 18 décembre 1854. Il faut bien rappeler que cette érection civile n'était pas une nouvelle municipalité avec des pouvoirs, l'acte d'Aylmer ne faisant que donner à la paroisse Saint-Grégoire-le Grand la reconnaissance civile et reconnaître officiellement son territoire. Pour Saint-Grégoire, ce fut le même que la paroisse religieuse, ce qui ne fut pas toujours le cas ailleurs. Cette reconnaissance civile a été décrite comme importante pour la liberté des cultes au Bas-Canada, une église protestante pouvant côtoyer une église catholique dans une même paroisse civile au Bas-Canada (**voir Image 4 : décret relatif à l'érection civile de la paroisse de Saint-Grégoire, 1835**).

### PROCLAMATION.

**A**TTENDU que les Honorables Thomas Coffin et Hughes Heney, Ecuyers, en vertu d'un Acte passé au Parlement de notre Province du Bas Canada, dans la première année de notre Règne, et intitulé "Acte pour constater, établir et confirmer d'une manière légale et régulière, et pour les effets civils, les subdivisions paroissiales de différentes parties de cette Province," ont été nommés Commissaires pour s'enquérir et constater l'étendue, les limites et les bornes des Paroisses et des subdivisions de Paroisses dans le District des Trois Rivières, érigées ou établies par les autorités Ecclesiastiques seules, depuis l'Arrêt de Sa Majesté Très Chrétienne, en date du troisième jour de Mars, mil sept cent vingt-deux ; Et vu que les dits Thomas Coffin et Hughes Heney étant tels Commissaires comme susdit, ont fait un retour de leur opinion avec un Procès Verbal de leurs procédés à Notre Gouverneur en Chef de cette Province, dans lequel ils décrivent et déclarent les limites et bornes qu'ils croient être plus expédié d'assigner à la paroisse de Saint Grégoire le Grand, dans le dit District des Trois Rivières, être comme suit, savoir : bornées par une ligne qui part du Lac St. Paul, dans la ligne qui sépare la terre d'Alexis Richer, père, (possédée jadis par Pierre Le Prince,) au sud-ouest, et celle d'Alexis Richer, fils, (possédée autrefois par le nommé Jemocy,) au nord-est, et qui monte jusqu'au cordon du Fief Bécancour, selon le rhomb de vent des lignes seigneuriales, de là suit le cordon du dit Fief, allant au sud-ouest jusqu'au Fief Godfroy, et de celui de Roctaillade, jusqu'à la ligne du Fief de Nicolet, et de là descend dans la ligne qui sépare les dits Fiefs Roctaillade et Nicolet, jusqu'au bord du Fleuve St. Laurent, suit ensuite le Fleuve St. Laurent, en descendant la Rivière Godfroy, et remonte au milieu de la dite Rivière Godfroy, jusqu'au Lac St. Paul, et suit le long du Lac St. Paul, dans sa partie sud-est, jusqu'à la ligne entre Alexis Richer, père, et Alexis Richer, fils, le point de départ comme ci-dessus.

SACHEZ MAINTENANT en conséquence, que de notre Grâce Spéciale, et en vertu du dit Acte intitulé "Acte pour constater, établir et confirmer d'une manière légale et régulière, et pour les effets Civils, les subdivisions Paroissiales de différentes parties de cette Province," nous avons jugé à propos de faire émaner cette Proclamation, et par les présentes nous confirmons et établissons les limites et bornes susdites comme devant demeurer et être celles de la dite Paroisse de Saint Grégoire le Grand, et nous avons établi, constitué, érigé et déclaré, et par les présentes nos Lettres Patentées nous établissons, constituons, érigeons et déclarons la dite Paroisse de Saint Grégoire le Grand, être une Paroisse pour les effets Civils, conformément aux dispositions du dit Acte du Parlement de la dite Province.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émaner les présentes Lettres Patentées, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province.

Témoin Notre Très-fidele et Bien-aimé MATTHEW LORD AYLMER, Chevalier Commandeur du Très-Honorble Ordre Militaire du Bain, Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur les Provinces du Bas-Canada et du Haut Canada, Vice Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

A Notre Château Saint Louis, dans Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province du Bas Canada, le treizième jour de Janvier, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent trente cinq, et dans la cinquième année de Notre Règne.

D. DALY,

Secrétaire de la Province.

Image 4 : Décret relatif à l'érection civile de la paroisse de Saint-Grégoire

## 1.5 La mise en place de districts municipaux en 1841

Durham, dans son rapport, se dit d'avis que l'absence complète d'autorités locales dans les paroisses serait l'une des principales causes de l'insuccès du gouvernement représentatif et de la mauvaise administration du pays. Pour remédier à cet état de chose, il recommanda au gouvernement provisoire de créer des districts municipaux dans la colonie, ce qui amena la constitution du Conseil spécial avec l'ordonnance concernant l'élection et la nomination des officiers dans les paroisses et l'établissement des autorités municipales (Loi 4-Vic. Chap. 3. 4. ; Victoria étant devenue reine en 1837, 4-Victoria correspond à l'année 4 de son règne, *i.e.* 1841). En gros, l'ordonnance divisait le Bas-Canada en districts municipaux dirigés par un préfet nommé par le gouverneur, et par des conseillers élus dans les paroisses du district. Les conseils de districts pouvaient entre autres faire des règlements pour la construction ou l'amélioration de chemins et ponts, pourvoir à l'établissement et au soutien des écoles de paroisses, avec le pouvoir de taxation s'y rattachant. Au départ, 22 districts furent créés en 1841. Les élections pour les conseillers du district avaient lieu dans chaque paroisse comptant plus de 300 âmes. Le préfet, le deuxième lundi de janvier de chaque année, autorisait un juge de paix ou une autre personne « sage et raisonnable » à convoquer une assemblée des habitants tenant maison pour élire le conseiller de district, mais également des évaluateurs, inspecteurs de chemins, de clôtures, de fossés. Ce qui fut fait le 24 août 1841 alors que Joseph Prince, juge de paix, convoque une assemblée générale des habitants de Saint-Grégoire pour élire leurs deux conseillers pour les représenter au conseil de district et nommer tous les officiers de la paroisse, une quarantaine de personnes en tout. Ce chiffre est impressionnant mais il ne faut pas oublier que tout ce beau monde est bénévole. Voici, tiré d'un article de *La Gazette de Québec* du 7 septembre 1841, leurs noms (tels qu'orthographiés) et fonctions. Peut-être y trouverez-vous un lointain parent « fonctionnaire municipal » ?

- Conseillers représentant Saint-Grégoire : Alexis Thibodeau et Moïse Bergeron
- Greffier : Poulin de Courval
- Cotiseurs (évaluateurs pour fins d'imposition) : C. Noël Landry, Édouard Brassard et André Buisson
- Collecteur : Norbert Béliveau (celui-là même dont la grange fut incendiée en 1850 lors de la guerre des éteignoirs)
- Inspecteurs de grands chemins et ponts : Pierre Béliveau et Jean Prince
- Sous-voyers (responsables de l'entretien des routes). Jean-Baptiste Morin, Joseph Gobeille, Michel Bourque, Jean Bourgeois, Joseph Bergeron, Jean Baptiste Trudel fils, Joseph Genest dit Labarre, Joseph Bergeron, Raphaël Gagnon, Charles Bergeron, Antoine Dupont, Paul Rheault, Hubert Doucet, Jean Noël Richard, David Vigneault, Jude Arseneault, Henry Godette, et Pierre Tourigny
- Inspecteurs des clôtures et fossés : J. Poirier, Joseph Forrest, F. E. Héon, Jean-Baptiste Bouvette, François Hely, F. Poirier, Moïse Doucet, R. Richard et Alexis Desfossés
- Gardiens d'enclos publics : David Richard et Jean Baptiste Larivière
- Surintendants des pauvres : Pierre Bergeron et Joseph Hébert

Saint-Grégoire faisait partie du district de Nicolet dont le territoire couvrait les comtés de Yamaska, Nicolet, Lotbinière et Drummond. Le chef-lieu où se réuniraient les conseillers et le préfet nommé par le gouverneur, James Brady, un unilingue anglais résidant à Wickham, était Drummondville. Le village de Nicolet avait bien fait valoir au gouverneur, mais en vain, que leur municipalité était plus centrale et mieux située pour être le chef-lieu. À cet égard, leur requête mentionnait que la population du comté de Drummond ne dépassait pas 2 000 âmes alors que celle du comté de Nicolet atteignait 15 000 âmes. Rien qu'à s'imaginer le conseiller représentant Saint-Pierre-les-Becquets se rendre à cheval au village de Drummondville pour y siéger nous donne une idée de l'absurdité de cette décision.

Une dépêche du journal *Le Canadien* du 11 octobre 1841 décrit le déroulement de la session d'octobre 1841 :

Les conseillers pour le district de Nicolet se sont assemblés au jour fixé à Drummondville à l'exception de trois conseillers des townships. Le premier jour, le Sieur Brady, *Warden* [préfet] ne voulut pas assembler le conseil vu qu'il n'était pas préparé ; mais le second jour après plusieurs messages et sollicitations il consentit à se rendre au conseil, et il ne fut pas difficile aux conseillers de juger à quelle espèce il appartenait : c'est un tory dans la force du mal, et de plus ignorant entièrement la langue française.

Plusieurs conseillers avaient des résolutions importantes à soumettre au conseil, mais le *Warden* ne voulut pas seulement en permettre la lecture. Tous les arguments deviennent nuls devant sa toute-puissance.

[...] Après avoir nommé les officiers voulus par la loi, A. P. Méthot, écuyer, conseiller pour la paroisse de Saint Pierre les Becquets fit motion que le conseil s'ajournât au mois de décembre. Cette motion fut reçue avec plaisir par le Sieur Brady, *Warden*, et plus encore par les conseillers qui se trouvaient en présence d'un personnage qui ne les comprenait pas plus que le devoir qu'il avait à remplir !

Quoi qu'il en soit, il est évident qu'en imposant ce conseil municipal de district, le Conseil spécial a fait preuve d'une méconnaissance profonde des conditions qui prévalaient en ignorant l'importance de l'unité paroissiale pour les Canadiens français. Après en avoir constaté l'échec, le nouveau gouvernement d'Union (Union du Bas-Canada et du Haut-Canada dans une seule assemblée législative en 1841) mit fin aux districts municipaux en adoptant, le 9 mars 1845, « L'acte pour abroger certaines ordonnances ci mentionnées et faire de meilleures dispositions pour l'établissement d'autorités locales et municipales ».

## 1.6 *Création en 1845 des municipalités locales pour remplacer les districts municipaux de 1841*

C'est en vertu de cette nouvelle loi que, le 18 juin suivant, Lord Metcalfe proclamait l'érection de près de 300 municipalités. Dans le comté de Nicolet, les municipalités suivantes furent créées : Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet, Sainte-Monique, Saint-Grégoire-le-Grand, la Nativité-de-Bécancour, Saint-Édouard-de-Gentilly et Saint-Pierre-les-Becquets. Normalement, on devrait donc y retrouver notre premier maire de Saint-Grégoire, peut-être Alexis Thibodeau ou Moïse Bergeron, qui avaient été nommés comme conseillers au district de Nicolet, mais on ne le sait pas. Peut-être même qu'il n'y a jamais eu d'élections, car cette loi de 1845 fut contestée dans toute la province, de telle sorte qu'elle fut en pratique inopérante. Il n'y a aucune trace de procès-verbaux ni aucune mention d'une quelconque élection dans tous les journaux d'époque. D'ailleurs, toutes ces municipalités furent abolies par une nouvelle loi adoptée en 1847.

## ***1.7 Cr éation en 1847 de la municipalit é du comt é de Nicolet pour remplacer les municipalit és locales***

Pour répondre à la critique du peuple, la loi de 1845 fit place à une nouvelle loi en 1847 : 10-11 Victoria Chap. 7. Cette dernière met en place les municipalités de comté, proposées par une partie de la population, pour remplacer celles de paroisse et de township. On retrouve ainsi 46 municipalités de comté (entités régionales) qui remplacent 319 municipalités locales mises en place deux ans plus tôt. Pour ce qui est du fonctionnement, chaque comté est dirigé par un conseil élu pour deux ans. Ce dernier est formé de deux conseillers par paroisse ou township du comté et est présidé par un maire nommé par et parmi les conseillers. Le conseil de comté municipal de Nicolet regroupe initialement les paroisses de Saint-Pierre-les-Becquets, Gentilly, Sainte-Gertrude, le township de Blandford, Bécancour, Saint-Grégoire, Nicolet et Sainte-Monique (Saint-Célestin, fondée en 1849, s'ajouta l'année suivante).

Le chef-lieu où se déroulent les rencontres est Bécancour, dans la maison du secrétaire-trésorier, le notaire Paschal Pépin (résolution du 13 mars 1848). Ce dernier est également le gardien des divers registres du conseil. Les paroisses membres y déléguent chacune deux représentants élus par les francs tenanciers (propriétaires). C'est à l'intérieur de cette structure que nous retrouvons pour une première fois Adolphe Hébert qui est un des représentants élus de la paroisse de Saint-Grégoire, l'autre étant Joseph Bergeron. On dirait bien que ce conseil de comté a été une école pour nos futurs maires des municipalités (que nous retrouverons en 1855), car au moins un des représentants des municipalités de Bécancour, Gentilly et Sainte-Gertrude a siégé au conseil de comté avant de devenir maire de sa municipalité.

## ***1.8 Loi de 1854 abolissant le régime seigneurial***

Le gouvernement de l'Union fait voter, en 1854, l'abolition des droits et devoirs seigneuriaux. Les terres sont alors rachetées par l'État au profit des censitaires, moyennant une indemnité de 3,5 millions de dollars distribuée aux seigneurs. Enfin, pour devenir propriétaires, les habitants doivent régler rentes, cens et autres droits, soit d'un coup, soit sous forme de loyer annuel. Les Seigneurs n'ayant plus aucun pouvoir, le gouvernement adopte une nouvelle loi pour donner certains pouvoirs aux instances locales.

## ***1.9 Constitution en 1855 de la municipalit é de Saint-Grégoire-le-Grand faisant partie de la municipalit é du comt é de Nicolet***

Les conseils de comté demeurent en place, mais le gouvernement adopte une nouvelle loi en 1855 au nom officiel de : Acte des municipalités et des chemins de 1855 et certains actes y relatifs, comprenant 2 Vict. Cap. 2 ; 7 Vict. Cap. 21 ; 9 Vict. Cap. 23 & 12 Vict. Cap. 126 (ces dernières références aux lois antérieures sont indiquées surtout pour les abolir et les remplacer par celle de 1855).

Cet acte entra en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1855 et instaura le système municipal tel qu'il existe encore à ce jour. Chaque municipalité avait son propre conseil formé de 7 conseillers élus qui se choisissaient un maire parmi eux. Puis ce maire était délégué au conseil de comté où était choisi un préfet parmi tous les maires. Le conseil de comté gardait la juridiction sur toutes les routes, ponts et cours d'eau inter municipaux.

Les élections étaient prévues le deuxième lundi de janvier de chaque année pour des mandats de deux ans. Dans ce système, les conseillers devaient s'élire un maire parmi eux. Les électeurs, eux, devaient remplir trois conditions pour pouvoir voter : être un homme, âgé d'au moins 21 ans et être propriétaire.

Évidemment, cette nouvelle loi ayant près de 130 pages encadre la plupart des pouvoirs et devoirs des nouvelles municipalités comme le rôle des inspecteurs de fossés et clôtures, les cours d'eau, les rôles de perception et de taxation, les immondices, le nombre minimum de rencontres, les élections, etc. Tous ces devoirs et règlements se retrouveront quelques années plus tard dans le Code municipal, petit livre que toute municipalité devait consulter régulièrement pour s'assurer de la légalité de ses actions. Encore aujourd'hui, après plus de 170 ans depuis l'adoption de cette loi, le gouvernement provincial répète que les municipalités sont des créatures de l'État et redevables envers lui.

Ces nouvelles municipalités sont créées au milieu du 19<sup>e</sup> siècle dans un environnement de forte décroissance des municipalités de la vallée du Saint-Laurent due à une émigration massive des cultivateurs, en manque de terre vers les nouveaux territoires des Bois-Francs et de l'Estrie dans un premier temps et, par la suite, vers les villes, les États-Unis et l'Ouest canadien. Pour donner une idée de cette hémorragie, voici les chiffres de la population de Saint-Grégoire, ayant connu la plus forte baisse entre 1875 et 1900, la grande période d'émigration pour les usines de la Nouvelle-Angleterre.

Population de Saint-Grégoire :

1852	3449
1861	3254
1871	2611
1881	2535
1891	2225
1901	2048

C'est dans cette structure que nous retrouvons véritablement le premier maire de Saint-Grégoire, monsieur Adolphe Hébert. Cependant, avant de l'élire il faut d'abord le présenter ainsi que son environnement socio-économique.

## 2. Adolphe Hébert et son environnement socio-économique

---

### 2.1 Les origines de la famille Hébert

Selon Mgr Louis Richard<sup>2</sup>, les Hébert étaient les plus nombreux dans les villages acadiens en 1755. Il y en avait plusieurs à Port-Royal, d'autres dans le district des Mines et un grand nombre furent déportés. Pour notre part, nous nous contenterons d'identifier les parents et grands-parents de notre premier maire, Adolphe Hébert, qui se sont installés dans les Seigneuries qui allaient éventuellement faire partie du territoire de la paroisse de Saint-Grégoire en 1802. Sur l'origine, la déportation et l'histoire mouvementée des Acadiens de la région, il y a heureusement beaucoup d'écrits sur ce sujet. Outre l'ouvrage de Mgr Richard, cité ci-dessus, les livres suivants, disponibles à la bibliothèque de la Ville de Bécancour, sont très utiles : un des premiers livres fut celui d'Alfred Désilets qui a publié *Souvenirs d'un octogénaire* en 1922 ; par la suite, le regretté Guy Désilets, que j'ai connu et consulté à quelques reprises, a fait paraître *Souvenirs d'un Grégorien* en 1997 ; il y a également la partie historique de l'album souvenir sur le 200<sup>e</sup> anniversaire de Saint-Grégoire écrite par l'historienne Élizabeth Coutu en 2002 et, plus récemment, Charles Morissette a également publié en 2014 *Saint-Grégoire par les années*, une belle recherche en 3 tomes couvrant les années 1700 à 2000. Pour sa part, Jean-Guy Gauthier a publié en 2003 *Anecdotes avec des gens de Saint-Grégoire : une autre page de chez-nous*. On ne peut également passer sous silence les livres de Pierre Maurice Hébert sur les Acadiens. Ce dernier n'est pas né à Saint-Grégoire mais à Jonquière ; cependant il est de la même descendance que celle du curé Hébert, natif de Saint-Grégoire et fondateur d'Hébertville au Lac Saint-Jean.

Nous revenons à Adolphe Hébert qui naît à Saint-Grégoire le 28 octobre 1815, étant le troisième enfant d'Étienne Hébert et Madeleine Béliveau, mariés le 12 janvier 1807 à Saint-Grégoire. Il est le petit-fils de l'Acadien Étienne Hébert (né en Acadie en 1736) et de Josephte Babin (née également en Acadie) dont le mariage avait été célébré à Trois-Rivières le 2 octobre 1769 après leur retour d'exil suite au grand dérangement de 1755 (**voir image 5 : lignée patriarcale d'Adolphe Hébert**).

L'histoire de son illustre grand-père Étienne est vraiment hors du commun, ayant même sa place dans le *Dictionnaire biographique du Canada*.

*Étienne Hébert fut d'abord déporté dans la région de Baltimore au Maryland. Il réussit, sans qu'on puisse préciser la date toutefois, à retrouver à Georgetown, au Maryland, son père et sa mère ainsi que son frère Jean-Baptiste. Mais des autres, aucune trace.*

---

<sup>2</sup> Mgr Louis Richard, *Les familles acadiennes de la région de Trois-Rivières*, éd. par Wilfrid Bergeron, Trois-Rivières, Société de généalogie de la Mauricie et des Bois-Francs, 1990.

*À Boston, où dès 1764 il avait rallié ses parents et son frère retrouvés, il apprit de certains navigateurs que Trois-Rivières était situé à moins de 100 lieues ; il partit seul dans cette direction, muni d'une boussole, d'une hache, d'un fusil, d'un briquet à pierre, d'un poêlon et d'un canot d'écorce. Après maintes aventures, il finit par arriver près de Nicolet, chez les réfugiés acadiens de Saint-Grégoire, que l'on désignait alors du nom de Sainte-Marguerite. Il fut d'abord déçu de ne trouver là aucun des siens, mais on lui conseilla de se rendre de l'autre côté du fleuve, à Yamachiche, dans le rang de la Petite-Acadie qui était habité par des Acadiens et où il eut le vif bonheur de retrouver trois de ses sœurs Marguerite, Françoise et Marie.*

*Confiant de pouvoir rassembler tous les siens en ces lieux, Hébert acquit quatre terres contiguës dans le haut du village de Saint-Grégoire. Peu après, il repartit pour Boston dont il avait décidé de faire le centre de ralliement pour sa famille et pour beaucoup d'autres exilés qu'on le chargea de ramener. Il organisa de véritables expéditions regroupant de cinq à dix familles qui, de Boston, gagnaient la région de Trois-Rivières soit par terre, soit par bateau. Les registres de l'état civil attestent la venue d'un grand nombre de ces Acadiens exilés à partir de l'automne de 1766. C'est ainsi qu'en 1767 arrivèrent, guidés par Étienne, ses parents et son frère Jean-Baptiste. Mais l'exil et un si dur voyage devaient être fatals pour sa mère, qui fut inhumée à Trois-Rivières le 3 octobre 1767, à l'âge de 66 ans. Hébert retracha également sa sœur Anne et ses frères Joseph et Honoré, de sorte qu'en 1771, au plus tard, la famille Hébert était enfin réunie.*

*Au fil de ses recherches, Hébert avait aussi retrouvé Marie-Josephte Babin, jeune fille originaire de sa région natale. Elle avait 24 ans et lui 33 lorsqu'ils se marièrent, le 2 octobre 1769, à Trois-Rivières. Ils eurent neuf enfants [Étienne, l'un d'eux, sera le père d'Adolphe] dont le major Jean-Baptiste Hébert, cultivateur, constructeur (notamment du séminaire de Nicolet), patriote et député. [...] Ainsi, après une quinzaine d'années d'errance et de recherche, Étienne Hébert put jouir d'une vie qui semble avoir été heureuse et sans histoire, jusqu'à sa mort le 11 janvier 1823<sup>3</sup>.*

---

<sup>3</sup> Adrien Bergeron, « HÉBERT, ÉTIENNE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 6, Université Laval/University of Toronto, 2003– ; en ligne, consulté le 28 février 2025, [https://www.biographi.ca/fr/bio/hebert\\_etienne\\_6F.html](https://www.biographi.ca/fr/bio/hebert_etienne_6F.html).



## Lignée Ascendante Hébert

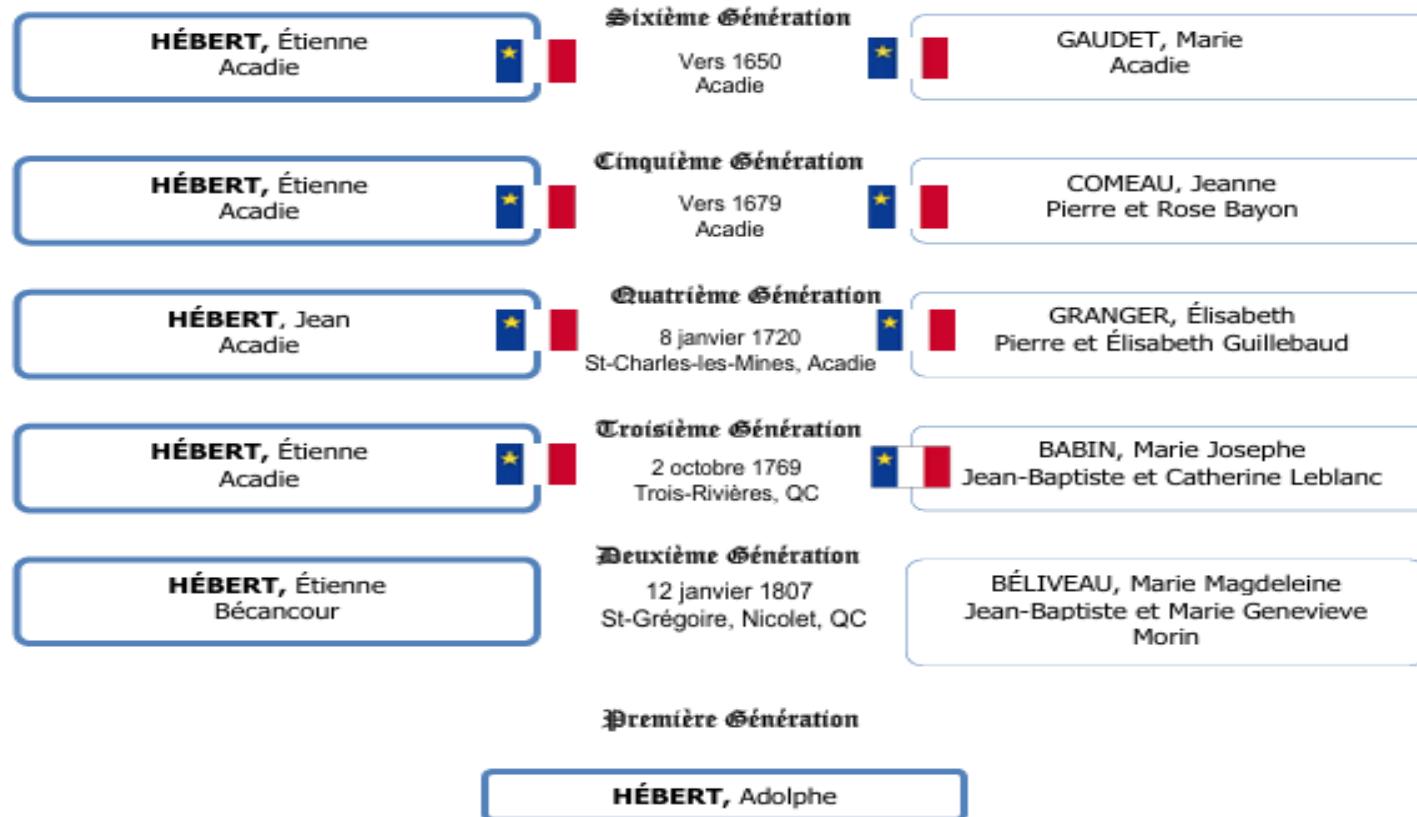


Image 5 : Lignée patriarcale d'Adolphe Hébert

### Recherches

Jean-Pierre Rouleau

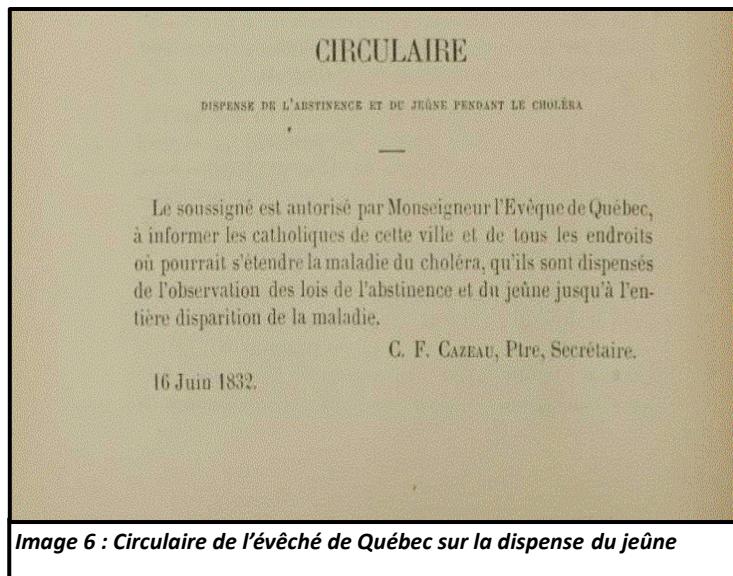
6 mars 2025

## 2.2 Le contexte social de Saint-Grégoire au temps d'Adolphe Hébert

On connaît peu de choses de sa jeunesse et de son éducation. On sait cependant qu'il était inscrit au séminaire de Nicolet en 1830-1831, mais on ne le retrouve pas les années suivantes.

Il y a peut-être un lien avec l'épidémie de choléra de 1832, particulièrement apportée par la vague d'immigrants irlandais, qui a touché en premier la population du Québec avant de s'étendre au continent. À Saint-Grégoire, on dénombre en 1832 plus de 64 sépultures, une augmentation de 23 % par rapport à la moyenne des années 1830-1835, dont 18 pour le seul mois de mai 1832. L'épidémie était certes prise au sérieux par les autorités qui ne tardèrent pas, dès 1832, à exiger la quarantaine sur la Grosse-Île dans l'archipel de l'Île-aux-Grues à une cinquantaine de kilomètres de Québec. Même l'évêque de Québec, dans une circulaire de 1832, dispense les catholiques des lois de l'abstinence et du jeûne jusqu'à la disparition de la maladie (**voir Image 6 : Circulaire de l'évêque de Québec**).

Pour montrer l'impact sur les familles grégoriennes, voici les noms et âges des personnes ayant eu des funérailles à l'église en mai 1832. À remarquer surtout le très jeune âge de la majorité des personnes décédées.



1	2 mois	Honorée Pellerin (François et Estère Beaudet)
2	14 ans	Adélaïde Fontaine (Augustin et Madeleine Prince)
3	11 jours	Pierre Leblanc (Paul et Louise Hébert)
5	6 mois	Joseph Doucet (Joseph et Marie Prince)
7	45 ans	Marie Louise Prince, épouse de Jacques Hébert
8	1 mois	Zoé Beaudet (Joseph et Josephte Béliveau)
8	3 jours	Joseph Proulx (Louis et Julie Lafortune)
9	1 an	Louis Hébert (François et Marie Héon)
14	60 ans	André Bergeron
15	3 ans	Marguerite Hébert (Michel et Victoire Bélanger)
15	Mort-né	Anonyme (Jean Morin et Lucille Beauchene)
16	22 jours	George Bergeron (Pierre et Angélique Béliveau)
19	4 mois	Benjamin Babineau (François et Louise Prince)
21	6 ans	Adèle Massé (Charles et Isabelle Labarre)
22	3 mois	Euphonsine Doucet (Charles et Marie Cormier)
23	5 ans	Émilie Doucet (Pierre et Marie Labarre)
28	18 ans	Jean Bpt. Richard (Joseph et Marie Béliveau)
31	19 ans	Olive Leblanc (François et Magdeleine Bergeron)

Après une accalmie en 1833, le nombre de décès diminuant à 40, l'épidémie reprit en 1834 avec 61 sépultures, mais heureusement ce fut la dernière année, car après on entend plus parler de cette maladie. Raison pour l'évêque de Québec de rendre grâce à Dieu pour la protection de ses fidèles en demandant à ses curés de chanter des messes de reconnaissance (**voir Image 7 : remerciement au ciel**). L'épidémie fut malheureusement suivie par une autre en 1847, le typhus, également en provenance d'Irlande lors d'une seconde vague d'immigration. Cependant, Saint-Grégoire ne fut pas affectée ayant même un nombre de décès sous la moyenne en 1847 et 1848.

Mais après tant de sujets de gémissements et de larmes, le Seigneur a eu pitié de l'affliction de son peuple : *misertus est Dominus super afflictione* (II. Reg. XXIV, 16); il s'est attendri à la vue de nos malheurs; sensible aux prières des âmes pieuses qui n'ont cessé d'implorer sa clémence, il a suspendu le cours de la calamité qui menaçait de nous perdre, et a dit à l'Ange exterminateur : «C'est assez, retenez votre main :» *Ait Angelo percutienti: sufficit.* (Ibid. 24.) Enfin, des jours plus heureux ont succédé à ce temps de deuil qui nous a tenus pendant plusieurs mois dans la crainte et dans la désolation : *Propitiatus est Dominus, et cohibita est plaga* (Ibid.).

Délivrés, Nos Très Chers Frères, des funestes effets d'une maladie dont aucun de nous ne pouvait se flatter d'être exempt; jouissant de la vie, tandis que la mort a fait, autour de nous, tant de victimes, notre devoir est de nous tourner vers celui à la miséricorde duquel nous devons notre conservation, et de lui exprimer les sentiments de notre vive reconnaissance, non seulement pour ce bienfait, mais encore pour nombre d'autres, dont

*Image 7 : lettre de l'évêque de Québec remerciant le ciel*

En revanche, un autre événement a sûrement bouleversé la tranquillité de la famille Hébert, soit le soulèvement de 1837. Adolphe devait certainement être au courant des faits et gestes de son oncle (frère de son père Étienne), le major Jean-Baptiste Hébert qui habitait de l'autre côté du chemin des Acadiens. Né le 19 septembre 1779, il fut cultivateur et marchand à Saint-Grégoire de même que syndic pour la construction de l'église en 1803. Capitaine dans le 3<sup>e</sup> bataillon de milice de la division de Bécancour, il commanda la compagnie de Saint-Grégoire de Nicolet pendant la guerre de 1812 puis obtint ensuite le grade de major. Maître charpentier et entrepreneur, il travailla à la construction de plusieurs églises, entre autres à Lotbinière et à Kamouraska, et de nombreux édifices dont, en 1827, le Séminaire de Nicolet.

Il avait épousé dans la paroisse Saint-Jean-Baptiste, à Nicolet, le 4 mai 1801, Marie Béliveau, fille de François Béliveau, cultivateur,

et de Marie Leblanc; puis, dans la paroisse Saint-Antoine-de-Padoue, à Baie-du-Febvre, le 31 mai 1807, Judith Lemire, fille d'Antoine Lemire, coseigneur, et de Marie-Josèphe Proulx, devenant le beau-frère de Jean-Baptiste Proulx, autre député et supporteur des Patriotes.

Il fut élu député de Buckingham en 1808 puis réélu en 1809 et 1810 et appuya le Parti canadien. Il prêta serment et prit son siège le 21 février 1812. Désignant pour un temps la politique, il sera de nouveau élu député de Nicolet à une élection partielle le 3 avril 1835. Emprisonné le 4 février

1838 en raison de sa participation à la rébellion, il sera libéré le 27 du même mois. Son mandat de député prit fin avec la suspension de la Constitution, le 27 mars 1838. Ce court résumé de la vie de Jean-Baptiste Hébert se retrouve sur le site de l'Assemblée nationale du Québec<sup>4</sup>, mais pour faire plus ample connaissance avec le major Hébert, il faut consulter, entre autres, l'excellent article de Pierre Maurice Hébert dans les *Cahiers Nicolétains* disponibles sur le site Internet des Archives du séminaire de Nicolet<sup>5</sup>.

Quant à lui, en 1837, Adolphe, âgé de 22 ans, semble bien sagement être demeuré à la maison pour s'occuper de la ferme familiale puisqu'on ne retrouve à nulle part son nom dans les écrits relatifs à cette période, surtout que l'épicentre des événements était assez loin de Saint-Grégoire.

Par la suite, il semble s'occuper de la ferme familiale avec son frère Pierre, son aîné de deux ans. Leur troisième frère, Jean-Baptiste, serait à l'extérieur du pays le 8 août 1840 lorsque leur père Étienne fait un don entre vifs à ses garçons. Dans ce document, Étienne se dit menuisier et cultivateur, ce double emploi lui ayant sans doute permis d'acquérir une certaine aisance financière car il possède quand même un intéressant capital foncier de 5 terres totalisant un peu plus de 150 arpents qu'il lègue à ses deux fils célibataires Pierre et Adolphe, ainsi que 2 maisons avec chacune étable, grange et bâtiments en plus des animaux, équipements de ferme, etc. Il y a également une troisième « vieille maison » sur l'une des terres. Les deux fils ont cependant l'obligation de garder, loger, nourrir et vêtir leur sœur Marie tant qu'elle sera célibataire et lui donner 100 piastres d'Espagne, 1 lit garni et quelques animaux si elle se marie. Ils ont également l'obligation de garder, loger, nourrir et payer les frais de médecin et autres ainsi que les funérailles à leur père et mère. Comme nous le verrons plus loin, Adolphe garde les parents et la maison en pierre tandis que Pierre prend les deux autres maisons dont l'une est inhabitée.

Le troisième fils, Jean-Baptiste, aura droit également à une terre de 75 arpents dans la concession du Pays Brûlé et quelques animaux, ainsi que l'aide de ses deux frères pour se bâtrir s'il « décide de revenir s'établir sur cette terre », ce qu'il fera éventuellement puisque, lorsqu'il se marie à Saint-Grégoire le 13 janvier 1846 avec Julie Vigneault, on le dit cultivateur de la paroisse.

Moins de 4 mois après avoir hérité, Adolphe, alors âgé de 26 ans, prend pour épouse, le 25 janvier 1841, Julienne Prince de Saint-Grégoire, âgée de 17 ans seulement, fille de François Prince, négociant et Henriette Doucet.

Ce lundi 25 janvier, le curé Jean Harper procède à 4 mariages consécutifs. En plus de celui d'Adolphe Hébert, on retrouve le négociant Joseph Prince et son épouse Julie Doucet qui assistent aux mariages de leurs deux filles, Hermine, mariée avec Louis Richard, et Aimée qui épouse Joseph Béliveau. Pour sa part, Michel Prince, cultivateur, et son épouse Marie Thibodeau, voient leur fils Joël Prince se marier avec Marie Gagnon, cette dernière étant la seule qui n'est pas Acadienne de souche. Mais quand même, sept Acadiens dont quatre Prince, qui se marient la même journée, c'est assez pour que le pauvre curé Harper en perde son latin.

---

<sup>4</sup> <https://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/hebert-jean-baptiste-3627/biographie.html>

<sup>5</sup> <https://archivesseminairenicolet.wordpress.com/wp-content/uploads/2020/09/les-cahiers-nicoletains-vol-5-no-2-juin-1983.pdf>

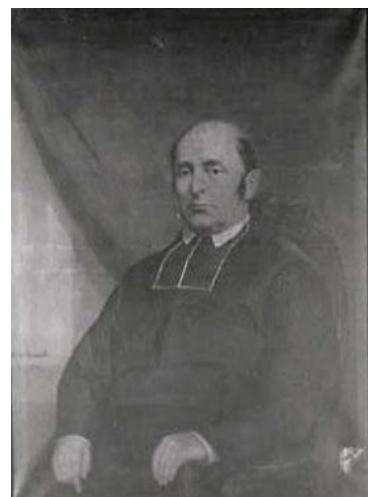
## **2.3 L'éducation à Saint-Grégoire et l'œuvre du curé Jean Harper et de son vicaire Calixte Marquis**

Parlant du curé Harper, nous trouvons essentiel à cette étape de faire une pause dans la vie d'Adolphe pour présenter Jean Harper qui fut curé de Saint-Grégoire du 17 novembre 1831 jusqu'à son décès survenu le 30 juillet 1869. Surtout pour décrire son influence, non pas sur le salut éternel de ses paroissiens, chose difficilement vérifiable puisque personne ne revient pour en témoigner, mais dans le domaine de l'éducation, son rôle expliquant en bonne partie la vitalité sociale et économique de cette paroisse.

Il est le troisième curé de Saint-Grégoire, si on exclut le curé Jacques Odelin qui ne resta en poste que quelques mois. Lorsque le premier curé, Antoine Desforges, arriva en 1805, l'évêque crut devoir lui donner le conseil suivant : « Ménagez l'esprit turbulent de ces gens qui semblent avoir à cœur de tracasser leur curé chaque fois qu'ils en ont l'occasion ; méritez leur confiance, soyez ferme et doux, vous aurez la paix avec eux et vous en ferez de fervents chrétiens<sup>6</sup> ». Ici, l'évêque devait sans doute faire allusion aux nombreuses demandes des habitants, en majorité acadiens, qui voulaient avoir leur propre paroisse plutôt que d'être desservis par les curés de Bécancour et Nicolet. Desforges demeura quand même 16 ans à Saint-Grégoire. Il fut remplacé par François-Xavier Demers, un jeune prêtre qualifié de diplomate et conciliant qui parvint à s'imposer de 1821 à 1831. Par la suite, Mgr Panet nomma le curé Jean Harper. Ce dernier était le fils d'un Écossais protestant, qui se convertit finalement au catholicisme. Il fut ordonné prêtre par Mgr Provencher à la mission de la Rivière Rouge. Il y demeura 9 ans à y enseigner et s'occuper des âmes des Métis et Autochtones. De retour au Québec, alors âgé de 29 ans, il obtint la cure de Saint-Grégoire-le-Grand. « En vous nommant à cette paroisse,

écrivait l'évêque, j'aime à reconnaître les services que vous avez rendus à la religion par neuf années de missions à la Rivière Rouge » ; d'autant plus que Mgr Provencher lui-même disait de lui qu'il était un jeune de « bons talents, appliqué à ses devoirs, d'une grande ferveur et recommandable sous tous les rapports<sup>7</sup> » (**voir Image 8 : curé Harper**).

Le premier soin d'Harper fut de s'occuper d'organiser l'enseignement. À son arrivée, deux écoles seulement, soutenues par la fabrique et des contributions bénévoles, dispensaient l'enseignement aux enfants de la paroisse. Harper en fit construire une troisième en 1840, fournit lui-même les livres scolaires et les vêtements aux enfants pauvres et aux autres, plus fortunés mais dont les parents trouvaient que l'achat de livres était une dépense inutile. Comme nous l'avons vu au point 1.5, le gouvernement adopta en 1841 une loi pour la formation de 22 districts municipaux qui avaient aussi la responsabilité d'établir des commissions scolaires dans chacune des paroisses du district. Ces districts n'ont pas vraiment fonctionné et ont été abolis quelques années plus tard. Cependant, Saint-Grégoire fut l'une des rares municipalités du district de Nicolet à créer sa commission scolaire. Les autres paroisses, comme le montre le tableau tiré des *Journaux de l'assemblée législative de la Province du Canada* (1843<sup>8</sup>), ont



**Image 8 : curé Jean Harper  
1801-1869**

<sup>6</sup> Cité dans Raymond Douville, « Les trois abbés Harper », *Les Cahiers des Dix*, n° 13, 1948, p. 167, URL : <https://doi.org/10.7202/1080138ar>

<sup>7</sup> Cité dans Raymond Douville, « Les trois abbés Harper », *art. cit.*, p. 166.

<sup>8</sup> Canadiana.ca/view/oocihm.9\_00962\_3\_2/4

encore des écoles de Fabrique tandis que Saint-Grégoire possède sa propre commission scolaire, gérant 8 écoles et accueillant 230 élèves (**voir Image 9 : tableau**). Les paroisses qui refusèrent de créer des commissions scolaires en avaient contre la non-confessionnalisation par rapport aux écoles de Fabrique et contre la taxation scolaire obligatoire, même pour ceux qui n'avaient pas d'enfants à l'école ! Harper, qui se fit nommer président de la commission scolaire, n'hésita pas, lui, à nommer des évaluateurs et récolter les taxes.

7 Victoriae.			Appendice (Z.)										A. 1843.						
Nombre de Districts	DISTRICTS.		PAROISSES ou TOWNSHIPS.		Nombre de Paroisses, Township ou Unions.	Commissionnaires, des Ecoles élus en 1812-13.			Ecole en opération sous le contrôle des Commissionnaires en 1812.			Ecole en opération, mais non sous le contrôle des Commissionnaires en 1812-13.	Somme prélevée par contributions volontaires pour le soutien des Ecoles en 1812, dans la rue d'obéir l'abolition du Gouvernement.	Somme qui ont passé par les mains des Commissionnaires des Ecoles ou par celles des parents en 1812.	Nombre d'enfants qui ont été instruits dans les Ecoles en opération sous le contrôle des Commissionnaires en 1812.	Nombre d'enfants instruits dans les Ecoles indépendantes des Commissionnaires des Ecoles en 1812.	Nombre total d'enfants instruits aux Ecoles en 1812.	Appendice (Z.)	
13	Nicolet.....		St. Antoine, Baie du Febvre.....		1	1	1	1	6	6	0	6	5	0	200	200			
			Bécancour.....		1	1	1	1	4	31	5	0	31	5	0	100	100		
			St. David.....		1	1	1	1	2	10	5	0	10	5	0	200	200		
			St. Jean Baptiste de Nicolet.....		1	1	1	1	2	1	1	1	73	9	0	100	100		
			St. François du Lac St. Pierre.....		1	1	1	1	2	1	1	1	199	10	0	199	10		
			St. Pierre les Beaucamps.....		1	1	1	1	2	1	1	1	168	0	0	168	0		
			St. Michel d'Yamaska.....		1	1	1	1	2	1	1	1	168	0	0	168	0		
			Durham (Township).....		1	1	1	1	2	1	1	1	168	0	0	168	0		
			Kingsey do.....		1	1	1	1	2	1	1	1	168	0	0	168	0		
			St. Grégoire.....		1	1	1	1	2	1	1	1	168	0	0	168	0		
			Total.....		10	16	42	478	9	0	478	9	0	478	9	0	230	300	530

Image 9 : nombre d'écoles et organisations scolaires en 1843 dans le comté de Nicolet

Les conseils de district n'ayant que très peu de succès à agir efficacement en éducation, le Parlement vota en 1845 la Loi pour l'instruction élémentaire dans le Bas-Canada. Concrètement, ce texte législatif instaure pour la première fois des commissions scolaires qui se substituent aux conseils de district pour toutes les questions inhérentes au dossier de l'éducation. Constituées dans chaque paroisse et dirigées par des commissaires élus par les propriétaires fonciers, ces structures locales sont soumises à l'autorité du surintendant de l'Instruction publique. Par ailleurs, la loi remplace l'impôt scolaire obligatoire par des cotisations bénévoles, afin de ne plus heurter certains citoyens qui s'étaient insurgés contre le prélèvement foncier.

Les résultats furent décevants et, un an plus tard, le gouvernement dut revenir sur sa décision en réintroduisant l'imposition scolaire obligatoire. À cette mesure s'ajoute une contribution forcée pour tous les parents ayant des enfants en âge de fréquenter l'école (soit de sept à quatorze ans),

mais qui n'y allaient pas. Cette dernière disposition tenant lieu d'incitation pour les parents afin qu'ils envoient leurs enfants sur les bancs d'école. Encore là, cette loi crée des dissensions entre le gouvernement, le clergé et, d'autre part, la population, ce qui sera à l'origine de la guerre des éteignoirs. Épisode célèbre de l'histoire québécoise de l'éducation, cette « guerre » débute en 1846. Des propriétaires fonciers furieux de la taxation scolaire organisèrent un mouvement afin de combattre cet acte gouvernemental qu'ils jugeaient comme étant un affront brimant les libertés individuelles, à des fins jugées inutiles, tout en soutirant des sommes d'argent au peuple.

Un peu partout au Québec émergèrent des croisades visant au boycottage de cette taxe et qui menèrent à quelques reprises à des excès de violence, notamment lors des élections scolaires. Il ne sera pas rare de voir la destruction d'établissements scolaires où des citoyens profèrent des menaces envers des commissaires élus. Le clergé, les politiciens et la presse écrite s'insurgèrent contre ce mouvement néfaste pour l'essor de l'éducation au Bas-Canada. Le bien-fondé et l'acceptation de cette intervention gouvernementale prirent quelques années à être entérinés par l'ensemble de la population du Québec. Dans certaines paroisses, ce sentiment d'opposition à l'imposition persista jusqu'à la fin de la décennie 1850, condamnant ces communautés à un enseignement de moindre qualité (tiré de *L'Histoire de l'éducation au Québec*, par Richard Leclerc<sup>9</sup>).

Il s'est écrit bien des choses sur cette guerre des éteignoirs, la contestation, la peinture du cheval du curé Harper et l'incendie de la grange de l'évaluateur Norbert Béliveau, la venue des soldats et quelques procès. Il y avait certes des éteignoirs grégoriens, Alexis Thibodeau étant le plus souvent pointé, mais ils ont toujours été fortement minoritaires. En fin de compte, ces événements sont somme toute anecdotiques et n'ont pas vraiment changé le cours de l'histoire, car il n'y a jamais eu d'écoles fermées à Saint-Grégoire et le nombre d'élèves a progressé comme le démontrent les statistiques suivantes :

1843 : 230 élèves, 8 écoles

1847 : 473 élèves, 12 écoles

1849 : 563 élèves, 11 écoles

1850 : 609 élèves, 12 écoles

1860 : 674 élèves : 517 au primaire, 157 au secondaire (85 filles au couvent et 72 garçons à l'académie<sup>10</sup>) et ce malgré une baisse de la population de Saint-Grégoire de près de 200 personnes entre 1851 et 1861.

Nous rendons hommage ici aux commissaires d'écoles lors de cette houleuse période : Jean Harper, président, A.L. Poulin de Courval, George A. Bourgeois, Charles Buisson, Joseph Prince, P. Gaudet, Simon Hébert, Pierre Vigneau et J. C. Alexander.

La paroisse est doublement avantageée lorsque, en 1845, l'évêque nomme comme vicaire Calixte Marquis, jeune prêtre de 24 ans. Marquis est jeune et considéré comme un homme d'action. Tandis qu'Harper veille au bon fonctionnement de l'organisme scolaire, Marquis travaille à compléter l'œuvre d'éducation par la diffusion des bonnes lectures dans les foyers, montant une bibliothèque paroissiale défrayée en partie par le

---

<sup>9</sup> <https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs2106902>

<sup>10</sup> Appendice de différents journaux de l'Assemblée législative de la Province du Canada, URL : <https://www.canadiana.ca/view/oocihm>

curé et par des dons de particuliers. « Dès le début s'établissaient entre le curé et son vicaire ces liens puissants, basés sur la compréhension et l'entente qui allaient leur permettre d'accomplir une besogne durable dont les résultats se font encore sentir<sup>11</sup> ».

La détermination du curé Harper, en tant que président de la commission scolaire, est indéniable, comme le démontre par exemple la pétition qu'il dépose le 23 mars 1855 au gouvernement pour demander de l'aide pour créer une académie dans sa paroisse qui sera fondée en 1857 Par ailleurs, l'histoire retient également l'aide appréciable de son vicaire, Calixte Marquis, comme responsable de la création des Sœurs de l'Assomption de la Sainte Vierge à Saint-Grégoire en 1853. Après avoir demandé sans succès aux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame d'établir un couvent à Saint-Grégoire, ils épaulèrent les quatre fondatrices d'une nouvelle communauté enseignante, les Sœurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge qui sera essentielle pour l'éducation de milliers de jeunes filles dans la région pour les cent prochaines années et plus. Il faut rendre hommage à ces quatre fondatrices : Léocadie Bourgeois, Hedwige Buisson, Julie Héon et Mathilde Leduc.

En 1860, les paroisses rurales offrant des études au niveau secondaire avec une académie pour les garçons et un couvent pour les filles étaient très rares. De plus, la proximité de la paroisse avec le séminaire de Nicolet, dirigé à la même époque par son frère Charles Harper, favorisait également l'instruction dans cette paroisse. À titre d'exemple nous avons comparé pour la même année 1860 le pourcentage des mariés ne sachant signer leurs noms dans les paroisses de Saint-Pierre-les-Becquets et celle de Saint-Grégoire.

Saint-Pierre-les-Becquets : nombre de mariages : 24, donc sur un échantillon de 48 personnes, 30 ne savent signer pour un taux d'analphabétisme de 62,5 %.

Saint-Grégoire : nombre de mariages : 27, donc sur un échantillon de 54 personnes, 26 ne savent signer pour un taux de 48,2 % d'analphabétisme. C'est assez élevé comme taux, mais quand même moindre que celui de Saint-Pierre-les-Becquets.

Ce qui est peut-être encore plus important à considérer est le nombre de ménages ou aucun des deux conjoints ne sait signer. À Saint-Pierre-les-Becquets ce sont 14 couples sur 24 soit 58,3%, alors qu'à Saint-Grégoire ce sont 8 couples sur 27 soit 29,6 %. La différence dans le cas de Saint-Grégoire vient du fait qu'on retrouve plus de couples ou au moins un des deux sait signer (10 sur 28), alors qu'à Saint-Pierre c'est seulement 2 sur 24. Il est indéniable que lorsque les deux conjoints sont analphabètes, la qualité du savoir transmis aux enfants est potentiellement de moindre qualité que lorsqu'au moins un des deux ou les deux savent lire et écrire, et ce de génération en génération.

Une autre action remarquable des deux prêtres fut leur implication dans l'adoption d'orphelins irlandais dans la région. Ayant des contacts avec Mgr O'Reilly, prêtre à la Grosse-Isle, ils récupérèrent beaucoup d'orphelins de parents décédés sur les bateaux en provenance d'Irlande ou lors de la quarantaine pour les faire adopter par des familles de la région. On ne connaît pas exactement le nombre d'orphelins : Alfred Désilets parle de centaines, et Marquis, quant à lui, écrit dans une correspondance qu'il adopta à lui seul et fit instruire 33 orphelins<sup>12</sup>.

---

<sup>11</sup> Raymond Douville, « Les trois abbés Harper », *art. cit.*, p. 169-170.

<sup>12</sup> Voir Alfred Désilets, *Souvenirs d'un octogénaire*, Trois-Rivières, P. R. Dupont, imprimeur, 1922, chap. XVI.

Harper était encore en fonction lors de son décès le 30 juillet 1869. Les membres du conseil municipal de Saint-Grégoire portèrent le deuil durant trois mois et ceux du village, un mois. La commission scolaire adopta une résolution disant que, par la mort du Révérend Messire Harper, « l'éducation et la jeunesse perdent un ami sincère et dévoué qui, par son activité, son zèle et sa grande énergie a su promouvoir l'instruction au degré d'élévation qu'elle a atteinte dans cette paroisse par ses soins continus, sa surveillance incessante et les nombreux sacrifices de toutes sortes qu'il s'est imposés ». Évidemment les commissaires d'école pourraient être accusés d'être un peu chauvins dans leur hommage mais il n'en demeure pas moins que la qualité du travail des deux prêtres est également saluée par l'inspecteur d'école en 1860 (*voir Image 10 : journal de l'instruction publique*).

*St. Grégoire.—L'académie des filles sous la direction des Sœurs de l'Assomption, compte 85 élèves pensionnaires ; l'académie des garçons sous la direction de M. Biron a 72 élèves ; les écoles élémentaires, au nombre de 9, sont fréquentées par 51 enfants, total 674. Sur ce nombre 157 reçoivent une excellente éducation. Dans l'académie des garçons 50 enfants lisent, écrivent et comprennent bien ; 12 apprennent la tenue des livres, 15 la géographie, 40 la grammaire, 12 l'art épistolaire, le mesurage et le dessin linéaire, et 27 l'histoire. Toutes les institutrices sont munies de diplômes et reçoivent des salaires variant de £15 à £19. L'instituteur reçoit un traitement de £75. Les maisons d'école, au nombre de 8, sont en bon ordre. Les contributions locales se sont élevées, pour l'année, à la somme assez considérable de £225 13s. M. Brassard, le secrétaire-trésorier, mérite les plus grands éloges pour la manière habile avec laquelle il s'acquitte de sa tâche, et pour la régularité qu'il met dans le paiement du traitement des instituteurs.*

*Les commissaires montrent beaucoup de zèle. Il n'est point d'arrérages de cotisations dans cette paroisse. Les écoles sont toutes tenues d'une manière satisfaisante, quoique deux soient inférieures aux autres.*

*Image 10 : journal de l'Instruction publique Rapport de l'inspecteur d'écoles 1860*

Laissons le spirituel pour revenir à notre maire Adolphe Hébert, nouveau marié depuis janvier 1841, le jeune couple cohabitant avec ses parents et la cousine d'Adolphe, Marie<sup>13</sup>, et se préparant à accueillir leur premier enfant qui sera nommé Adolphe le 3 février 1842. Suivirent Arline le 23 janvier 1844, Alphonse le 22 janvier 1846 et Clovis le 9 février 1848. Ce sont les seuls petits-enfants que connaîtra Étienne qui, lui, décède le 7 octobre 1848 à Saint-Grégoire à l'âge de 66 ans. Par la suite, le couple eut encore 6 autres enfants : Jean-Édouard le 5 juin 1850, Anna le 4 décembre 1852, Pierre-Étienne le 11 octobre 1854, Cyrille le 5 avril 1856, Henriette le 17 mars 1858 et Marie-Julie le 27 septembre 1862. Leur grand-mère paternelle, Madeleine Béliveau, décèdera quant à elle le 13 juin 1874.

Au recensement de 1852, nous retrouvons Adolphe, 38 ans, son épouse Julienne, 28 ans, la mère d'Adolphe, Madeleine Béliveau 65 ans, Adolphe fils 10 ans, Amélie 8 ans, Alphonse, 6 ans, Clovis, 4 ans, Jean 2 ans. On recense également une servante, Angèle Tourigny, âgée de 19 ans et Zoé Béliveau,

22 ans, mais résidant actuellement dans le township d'Halifax<sup>14</sup>. La famille demeure alors dans une maison de pierre à un étage.

<sup>13</sup> Marie demeura avec le couple jusqu'à son mariage le 14 novembre 1843 avec Godefroy Lamothe également de Saint-Grégoire.

<sup>14</sup> Zoé était la nièce de Madeleine Béliveau (fille de son frère Jean-Baptiste Béliveau). Zoé marie Alexis Labonté de Sainte-Sophie d'Halifax le 30 janvier 1860.

## **Grand Incendie.**

Un incendie désastreux a éclaté samedi dernier vers une heure de l'a près-midi, dans la paroisse de St.-Grégoire, au sud du St.-Laurent. L'incendie commença par un feu de cheminée dans une maison en pierre appartenant à M. Adolphe Hebert, à la distance d'une demie lieue de l'Eglise ; dans un instant la bâtie fut enveloppée dans les flammes et c'est avec beaucoup d'exertions si on a pu sauver une faible partie des meubles. Delà le feu se communiqua chez Madame Veuve Pierre Hebert, et à toutes les dépendances, granges, étable et hangard, tout fut consummée ; une grange appartenant à M. Gill, fut aussi complètement consummée. Par un fort vent qui se faisait dans le moment, le feu a été transporté à quinze arpents de là où il avait originaire, et consuma deux granges, étables, etc. appartenant à M. Alexis Thibodeau, qui n'eut pas le temps de sauver les animaux qui étaient dans ces étables.

Les pertes causées par cette incendie, sont de neuf à dix bâties, estimées à \$6.000 ; sur lesquelles il n'y a aucune assurance.—Nous croyons que la paroisse est bien négligente de ne pas avoir des pompes à feu. On assure avec plus de facilité avec cette précaution.

*Image 11 : L'Ère Nouvelle 31 mars 1860*

Au même recensement de 1852, son frère Pierre vit seul dans une maison de bois d'un étage. De plus, on indique qu'il possède une maison non habitée. Pierre se marie plus tard, le 15 janvier 1855 à l'âge de 42 ans avec Julie Bourque âgée de 38 ans, fille de Vital Bourque et Marguerite Leblanc de Saint-Grégoire. Le couple aurait eu quatre filles mais trois décédant avant l'âge de 15 ans. Anne, mariée avec Napoléon Tourigny, fut la seule survivante.

Quelques années plus tard, le 31 mars 1860, tel que rapporté par le journal *L'Ère Nouvelle*, un violent incendie détruisit la maison d'Adolphe et quelques granges et étables de ses voisins immédiats, dont les bâtiments agricoles de la veuve du cousin Pierre Hébert (fils d'Honoré) et d'un dénommé M. Gill (**voir Image 11 : journal L'Ère Nouvelle**). Comme les deux frères étaient propriétaires indivis, normalement ils ont dû assumer la perte et refaire les bâtiments à parts égales. Nous disons normalement, mais aucun contrat ou acte notarié ne vient appuyer ou infirmer cette hypothèse.

L'incendie n'a pas empêché la continuité du partage. Au cadastre abrégé du fief Roquetaillade de 1861, les 5 terres sont bien identifiées aux noms de Pierre et Adolphe Hébert, fils d'Étienne et le montant de la rente seigneuriale est payée conjointement. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait quand même pas eu une certaine forme de séparation sans contrat légal comme il arrivait régulièrement à cette époque où l'on pouvait vendre un terrain avec une poignée de main comme contrat. Chaque famille possédait sa maison, ses bâtiments et animaux et probablement que chacun cultivait les terres adjacentes à leurs bâtiments.

Enfin, les deux frères se décidèrent, le 29 juillet 1867, à passer chez le notaire Louis Ludger Rivard de Saint-Grégoire (acte 3049) pour faire le partage de leurs biens. C'est ainsi qu'Adolphe « hérita » des lots 228 et 263, son frère Pierre des lots 222 et 266, chaque terre ayant  $1\frac{1}{2}$  par 30 arpents de superficie. La cinquième terre, d'une

vingtaine d'arpents (lot 138) fut partagée en deux, Adolphe prenant la partie Nord-Est et Pierre la partie Sud-Ouest. Chaque frère possède un lot avec maison, étable, grange et bâtiments, les 3 autres étant sans bâties. La troisième maison inhabitée lors du partage en 1840 est sûrement détruite à cette date. Le partage s'explique mieux lorsqu'on voit que le même jour, chez le même notaire, Pierre vend deux petits morceaux de terre provenant de la cinquième terre partagée entre les deux frères, un à Aimé Bourque pour 330 \$ et le second à Étienne Béliveau pour 517 \$.

## 2.4 L'importance de l'agriculture à Saint-Grégoire

Lors de l'incendie, le journal nous confirme que la maison d'Adolphe Hébert était en pierre. Toutefois, la maison en brique rebâtie par ou pour Adolphe après l'incendie de 1860 existe encore, son fils Cyrille ayant hérité dans un premier temps. Cyrille l'a transmise à son fils Joseph et, après quelques autres transactions, elle est maintenant la propriété de Rolland Lemay qui prend vraiment soin de cette magnifique maison située au 20 155 boulevard des Acadiens (**voir Image 12 : photo de la maison Adolphe Hébert**).



*Image 12 : maison ayant appartenu à Adolphe Hébert au 20 155 des Acadiens  
Image Google map*

Son frère Pierre, qui possédait la deuxième maison léguée par leur père, décède le 26 mai 1879 et son épouse, Julie Bourque, en 1904. C'est d'ailleurs le gendre, Napoléon Tourigny (marié avec Anne Hébert), qui hérita des deux principales terres de Pierre Hébert, l'ancien lot 222 et le 266 (avec bâtiments). Tourigny a vendu le lot 266 et ses bâtiments à Joseph Octave Hébert et, après quelques autres transactions, c'est actuellement M. André Pépin qui est le propriétaire de la maison ancestrale sise au 19 975 boulevard des Acadiens (**voir Image 13**).



*Image 13*

Les deux frères établis dans le rang des Acadiens étaient tous les deux cultivateurs ayant la chance de posséder de belles terres planes et faciles à cultiver, ce qui est le cas également pour la majorité des terres de cette paroisse reconnues parmi les plus fertiles du comté de Nicolet. D'ailleurs il n'est pas anodin que, dès 1712, les Ursulines de Trois-Rivières se soient fait concédées des terres dans le rang de la Grand'Rivière à Saint-Grégoire pour leur approvisionnement alimentaire. Sous le nom de la métairie Sainte-Thérèse ces terres étaient exploitées par des familles sous la forme de baux à métayage dans lesquels chacune des parties s'engage à contribuer par moitié à l'investissement et aux profits.

Pour illustration, nous avons comparé la production agricole totale des paroisses de Bécancour (qui comprenait alors le territoire actuel de Sainte-Angèle et une partie de Précieux-Sang au bord de la rivière Bécancour et l'actuelle rue Missouri) avec Saint-Grégoire qui comprenait également une partie de Précieux-Sang (rang du Lac Saint-Paul et actuelles rues Saint-Laurent et Héon) pour à peu près le même nombre de familles, soit 457 pour Bécancour et 464 pour Saint-Grégoire.

Produits	Bécancour	Saint-Grégoire	Comté de Nicolet	% de St-Grégoire p/r comté
Nbre de familles	457	464		
Acres cultivées	13146	18655	80807	23,1%
Acres paturage	4552	5822	29250	19,9%
Acres ensemencées	8506	12820	51178	25,0%
Boisseaux blé	13225	17435	81901	21,3%
Boisseaux orge	2155	824	5067	16,3%
Boisseaux seigle	1302	322	4129	7,8%
Boisseaux pois	2093	2771	16938	16,4%
Boisseaux avoine	41274	70287	267763	26,2%
Boisseaux sarasin	3669	3869	19532	19,8%
Boisseaux maïs	1015	1665	9516	17,5%
Boisseaux patate	13096	13358	80423	16,6%
Boisssaux navet	86	580	9733	6,0%
Bottes de foin	824260	727119	3331214	21,8%
Nombre bœufs	237	517	2421	21,4%
Nombre vaches à lait	2015	2556	9271	27,6%
Nombre veaux génisses	596	855	4823	17,7%
Nombre chevaux	680	913	4224	21,6%
Nombre moutons	3609	4333	20041	21,6%
Nombre cochons	860	1151	5677	20,3%
Livres de beurre	31715	55594	180733	30,8%
Livres de fromage	50	690	1001	68,9%
Barils de lard	939	1076	3905	27,6%
<i>Tiré du recensement de 1851</i>				
<a href="https://www.canadiana.ca/view/oocihm.9_01611/294">https://www.canadiana.ca/view/oocihm.9_01611/294</a>				

Ce qui frappe au départ c'est l'importance du lait et sous-produits du beurre et fromage par rapport aux autres paroisses, démontrant que cette paroisse était à l'avant-garde dans le passage de l'agriculture vivrière « pour nourrir sa famille » à l'industrie laitière qui lui a succédé à partir de la création de laiteries-fromageries une vingtaine d'années plus tard. Élevant plus de vaches, les cultivateurs de Saint-Grégoire ont aussi plus de fumier à leur disposition pour enrichir leurs terres et obtenir de meilleurs rendements.

La production de légumes et céréales de Saint-Grégoire est également beaucoup plus intensive que celle de Bécancour avec 12 820 acres ensemencées par rapport aux 8506 de Bécancour soit 33 % de plus. Un exemple parmi d'autres : sa production de 70 287 boisseaux d'avoine contre 41 274 pour Bécancour. En fait, Bécancour dépasse Saint-Grégoire dans la seule production de foin, ce qui est en soi un indice, car le foin n'est pas une céréale mais une plante fourragère qu'on laisse pousser sur les sols de moindre qualité ou moins amendés.

Les surplus de produits étaient vendus d'abord aux villageois, journaliers, artisans et commerçants de la paroisse mais également au marché de Trois-Rivières. L'hiver, on s'y rendait sur les ponts de glace et l'été il y avait des traverses régulières existant à partir du quai de Port-Saint-François et de celui situé à la pointe de l'embouchure de la rivière Godefroy. D'ailleurs, toutes les paroisses avaient leur propre quai à cette époque, comme le quai de Sainte-Angèle, un autre à l'embouchure de la rivière Bécancour sur l'île Montesson alors que Gentilly avait également le sien à la Pointe-aux-roches. Finalement, il y avait aussi un certain marché inter-paroissial, des mauvaises récoltes d'un secteur pouvant être compensées par d'autres secteurs. En 1850, les voitures pouvaient circuler sur un chemin carrossable entre Nicolet et Saint-Pierre-les Becquets avec des ponts ou quelquefois des traversiers sur les rivières.

Pour terminer sur ce sujet de l'agriculture, nous avons vérifié si nos deux frères Hébert faisaient partie de l'élite agricole de Saint-Grégoire en vérifiant la liste des gagnants d'une exposition agricole tenue à Baie-du-Febvre les 5 et 6 octobre 1848. Malheureusement, ils ne sont pas mentionnés ; cependant, on retrouve les noms du docteur Bourgeois comme éleveur de verrats ou le notaire Poulin de Courval avec son étalon qui y figurent probablement plus comme *gentlemen-farmers*. Autrement nous avons une preuve ici que les cultivateurs n'étaient pas confinés dans leur rang ou leur paroisse et qu'ils n'avaient pas peur de s'informer, voyager et découvrir, car ces expositions agricoles étaient très populaires. D'ailleurs, lémigration massive vers les cantons et les États-Unis est une preuve de leur adaptation aux changements.

#### *Expo agricole de 1848 district de Saint François et Trois Rivières tenue à Baie-du-Febvre les 5 -6 octobre 1848*

##### *Gagnants provenant de Saint-Grégoire*

Nom	Catégories	Prix
Colbert Poirier	Taureaux 3 ans	3 <sup>e</sup>
Uldorique Poirier	Paire de bœufs de trait 4 ans +	1 <sup>er</sup>
Col Hanson	Vache race canadienne	1 <sup>er</sup>
Dr. Bourgeois	Taure de 2-3 ans	3 <sup>e</sup>
Antoine L. Poulin de Courval	Étalon race canadienne 4 ans +	1 <sup>er</sup>
Germain Beaudoin	Étalon race étrangère 4 ans +	1 <sup>er</sup>
Jean Bpt. Hébert	Paire de chevaux de trait race canadienne	1 <sup>er</sup>
Joseph Hébert	Paire de chevaux de trait race étrangère	4 <sup>e</sup>
David Roux	Jument poulinière avec son poulin race canadienne	1 <sup>er</sup>
Alexis Thibodeau	Jument race étrangère ou croisée	1 <sup>er</sup>

Nom	Catégories	Prix
Jean M. Poirier	Poulains ou pouliches 2-3 ans race canadienne	2 <sup>e</sup>
Moïse Doucet	Poulains ou pouliches 1-2 ans race canadienne	1 <sup>er</sup>
Antoine L. Poulin de Courval	Poulains ou pouliches 1-2 ans race canadienne	3 <sup>e</sup>
Col. Hanson	Verrats 10 et plus race étrangère	1 <sup>er</sup>
Dr. Bourgeois	Verrats 10 et plus race étrangère	2 <sup>e</sup>
Jean Bpt. Hébert	Truies canadiennes	3 <sup>e</sup>
Col. Hanson	Truies de race étrangère	2 <sup>e</sup>
A. McDonald	Truies de race étrangère	4 <sup>e</sup>
Pierre Vigneault	10 verges d'étoffe foulée	2 <sup>e</sup>
Jean Poirier (Mme?)	Couvre-lit ou courtepointe	3 <sup>e</sup>
J. U. Poirier	30 livres de sucre du pays	5 <sup>e</sup>
Antoine L. Poulin de Courval	Râteaux menés par les chevaux	3 <sup>e</sup>

## 2.5 *L'industrie et le commerce à Saint-Grégoire*

Au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, la municipalité de Saint-Grégoire était certainement à majorité agricole, mais on y retrouvait déjà un village bien formé bien avant les autres municipalités du comté, à l'exception de Nicolet avantage par son centre religieux. Ainsi, ce n'est pas par hasard que le village de La Rochelle se soit incorporé dès 1863, alors que ceux de Gentilly (1900), Sainte-Gertrude (1901), Bécancour (1909) et Sainte-Angèle (1909) le furent au siècle suivant.

L'annuaire Lovell publie à chaque année pour chaque municipalité une liste de noms de notables. Pour Saint-Grégoire, celui de 1871 comprend 70 noms qui peuvent nous donner une bonne idée de l'élite grégorienne<sup>15</sup> en ayant cependant en tête qu'il se peut que des personnes soient absentes, car il fallait payer pour être inscrit à l'annuaire. Il vaut quand même la peine de les nommer tous. Dans cette édition, on pourrait dire qu'il y a deux catégories de personnes, d'abord les « nominés », c'est-à-dire les juges de paix, conseillers et maires et les officiers de la milice ainsi que les ecclésiastiques. L'autre catégorie comprend la petite bourgeoisie des artisans et d'affaires. Évidemment, quelques-uns ont le « double emploi », comme Simon Hébert, charpentier et maire du village.

---

<sup>15</sup> Annuaire Lovell Série 1840-1972 <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3652236?docsearchtext=adolphe%20h%C3%A9bert>

**Les juges de paix** : Jacques C. Bourgeois, Louis C. Brassard, Uldéric Poirier, ainsi que notre ex premier maire Adolphe Hébert

**Les conseillers** : Hilaire Bourque, Léon Hébert, Joseph Rheaume, Onésime Richard, Luc Thibaudeau et Sévère Thibaudeau

**Les maires** : de la paroisse : Léon Noël. Le maire du village, Simon Hébert, est aussi listé comme charpentier

**Les ecclésiastiques** : Isidore Béland, Léandre Tourigny et Zéphirin Tourigny, le couvent des Sœurs de Notre-Dame-de-l'Assomption

**La milice** : Amédée Pratte, lieutenant et Honoré Hébert, capitaine

### **Les artisans et commerçants**

**Aubergistes** : Moïse Decôteau et Alphonse Lévesque, ce dernier se disant également forgeron et charretier

**Bouchers** : Uldorique Rouleau, Stanislas Charron et François Rouleau, également conseiller

**Boulanger** : Augustin Plourde et Jean-Baptiste Bourbeau, également marchand

**Capitaine de bateau** : Jacques Vigneau

**Charpentiers** : Sévère Héon, Simon Hébert, également maire du village et Théophile Héon, également huissier

**Charretiers** : Germain Beaudoin, Sigmond Duguay, Hector Tétreau

**Constructeur de bateaux** : Cléophas Lamothe

**Cordonniers** : Antoine Désaulniers, David Désilets, Joël Désilets, Joël Hébert, David Héon

**Éleveurs de races** : Napoléon Bergeron et Pierre Bourgeois

**Ferblantier** : Jean-Baptiste Ouellet

**Forgerons** : Joseph Béliveau, Olivier Béliveau, Élie Guillemette, Odilon Hébert, Joseph Park, Pierre Pratte, Joseph Rheaume et Zéphirin Trudel

**Huissier** : Magloire Martin

**Instituteur** : Louis M. Laplante

**Machiniste** : George Bergeron

**Maçons** : Charles Decôteau et Charles Richer

**Marchands** : Antoine Bergeron, Octave Leblanc, Pierre Thibaudeau et Narcisse Guillemette, également secrétaire municipal

**Médecins chirurgiens** : Jean Boudreau et George A. Bourgeois

**Menuisiers** : Louis Aubry, Jean-Baptiste Désilets, Honoré McDonald, également conseiller, Pierre Guillemette, également marchand, Luc Héon, également meunier

**Propriétaire de moulin à scie et à farine** : Louis Larivière

**Notaire** : Joseph A. Poirier, également maître de poste et courtier pour vente de terres

**Pilote** : Placide Gaillardet

**Tanneur** : Édouard Marcotte

**Tonnelier** : Pierre Larivière

**Vétérinaire** : Ed. Beauchemin

Une courte analyse des différents métiers, professions et genres de commerces démontre bien la vitalité de Saint-Grégoire qui bénéficie d'une offre de service pouvant répondre aux besoins de sa population.

Dans la même édition du Lovell, la municipalité de Bécancour, pour sa part, a 74 noms, ce qui à première vue peut nous apparaître comme comparable, la principale différence venant du fait que les artisans et commerçants de Saint-Grégoire sont regroupés dans un espace beaucoup plus restreint au village La Rochelle, alors que ceux de Bécancour sont dilués sur deux pôles, Doucet Landing, le futur Sainte-Angèle et le village de Bécancour, ce qui , en réalité, démontre une offre de service moins intéressante pour ses résidants.

Voilà donc le portrait brossé à grands traits d'Adolphe Hébert et de sa municipalité, qu'il dirigera durant ses neuf premières années d'existence. Il reste maintenant à découvrir le politicien.

### 3. Adolphe Hébert, l'homme public

---

#### 3.1 Adolphe Hébert, représentant à la municipalité du comté de Nicolet en 1848

Comme nous l'écrivions plus haut, la « carrière politique » d'Adolphe Hébert débute d'abord par sa nomination comme représentant de Saint-Grégoire au conseil de comté. Suivons-le à travers ses rencontres au conseil de comté, dont la première a eu lieu le 13 mars 1848. Le conseil étudie alors plusieurs requêtes de citoyens, la plupart pour des routes, mais aucune ne provenait de Saint-Grégoire. Cette première session fut surtout utilisée pour nommer les différents officiers et inspecteurs de chemins, clôtures et fossés dans chacune des paroisses du conseil de comté.

##### 2<sup>e</sup> rencontre le 12 juin 1848

La première mention d'Hébert dans le procès-verbal apparaît lorsque les deux représentants de Saint-Grégoire votent pour une motion à l'effet que les commerçants payant déjà un droit de licence au gouvernement soient exemptés d'en payer au conseil de comté. Mais le projet de résolution fut rejeté à 10 voix contre 5. Un deuxième projet proposant la diminution de moitié des frais de licences aux commerçants, encore appuyé par les deux représentants de Saint-Grégoire, fut également rejetée à 8 voix contre 7.

On retrouve la première intervention d'Adolphe Hébert lorsqu'il seconde Joseph Bergeron pour recommander l'octroi d'une licence d'auberge à Jean Baptiste Rouleau de Saint-Grégoire, compte tenu « qu'un grand nombre de personnes passent par Saint-Grégoire provenant des township de l'Est » (future route 161 entre Victoriaville et Saint-Célestin) et/ou des États d'Amérique par le chemin qui va vers Trois-Rivières, et pour accommoder également ceux qui voyagent entre Québec et Montréal.

À la même session, M. Pierre Poulet de Saint Grégoire fut nommé sous-voyer pour cette paroisse.

Première constatation, Adolphe Hébert semble sensible aux demandes des commerçants.

##### 3<sup>e</sup> rencontre le 6 juillet 1848 : « session spéciale »

Un seul sujet est examiné pour un cas relatif au transport sur la rivière Bécancour dans le township de Blandford. Mais rien, dans cette rencontre, ne concerne Hébert ou Saint-Grégoire.

##### 4<sup>e</sup> rencontre 11 septembre 1848

On y retrouve deux décisions concernant Saint Grégoire. La première recevant positivement une requête d'habitants des rangs Vide-Poche, Beauséjour Saint-Charles et Pays Brûlé d'être déchargés de leur journée de corvée par année pour l'entretien de la route allant de l'église au fleuve Saint-Laurent car ils sont déjà fort occupés à entretenir leurs propres rangs. L'autre décision décharge trois citoyens du rang du

lac Saint-Paul, Joseph et Georges Landry ainsi que Zoël Lamothe, de l'entretien des clôtures et fossés bordant une partie d'un chemin de 8 arpents, ce qui est relativement mineur comme décision.

*5<sup>e</sup> rencontre en octobre : « session spéciale »*

Il y a un cas d'argent à remettre à la municipalité par des conseillers. Le conseil est très divisé et il y a au moins 3 résolutions avec égalité des voix et pour lesquelles le préfet tranche. Le problème est que le greffier n'inscrit pas les noms des conseillers votant pour ou contre. Il écrit seulement égalité des votes et le maire tranche pour ou contre l'adoption du projet de résolution.

*6<sup>e</sup> rencontre le 11 décembre 1848*

Adolphe Hébert n'est plus là, probablement remplacé par François Leduc. Nous disons probablement parce que le secrétaire ne mentionne jamais le lieu d'origine des conseillers, mais il y a bien un François Leduc, cultivateur à Saint-Grégoire. En fait, le lieu d'origine est indiqué une seule fois, soit dans le procès-verbal de septembre 1854 où il est clairement indiqué qu'Alexis Hébert et Luc Lamothe sont les représentants de Saint-Grégoire. Ce sont les derniers représentants de Saint-Grégoire car, en août 1855, la loi change et on procède à la Loi sur la création des municipalités et dont le maire sera le seul représentant au conseil de comté.

Outre messieurs Adolphe Hébert et Joseph Bergeron, nous retrouverons tour à tour Georges Allen Bourgeois, François Leduc, Alexis Thibodeau, Pierre Rheault, Édouard Brassard, François Prince, Pierre MacDonald, Jean-Baptiste Désilets, Georges Bergeron et Luc Lamothe pour représenter la paroisse au conseil de comté<sup>16</sup>.

**Pour résumer**, Adolphe Hébert assiste à seulement 4 ou 5 séances du conseil de comté sans intervenir vraiment dans leur déroulement. A-t-il démissionné lors de l'élection de décembre ou a-t-il été remplacé par François Leduc suite à un vote. Le procès-verbal ne le dit pas, ni les journaux d'époque. Son passage au conseil de comté n'est donc pas très probant. Passons donc quelques années pour se rendre en 1855, lors de la première séance du conseil municipal de Saint-Grégoire.

### **3.2 Adolphe Hébert, maire de la municipalité de Saint-Grégoire-le-Grand (1855-1864)**

Les séances du conseil municipal de l'époque, on s'en doute bien, ne font pas les manchettes des journaux, même que nous n'avons trouvé aucun article sur une quelconque décision du conseil durant tout le mandat d'Adolphe Hébert. Notre seule source fut les procès-verbaux du conseil. Mais ceux-ci, malheureusement, ne rapportent que le très strict minimum, sans aucun contexte ni aucune explication, les prénoms des conseillers étant même ignorés lors des votes. Nous les avons quand même épluchés et pour alléger le texte nous avons synthétisé les décisions et résolutions prises ou adoptés par le conseil.

---

<sup>16</sup> Source : procès-verbaux du conseil de comté. Archives de la MRC de Bécancour

### **3.2.1 Première année du conseil de juillet 1855 à février 1856**

1<sup>ère</sup> rencontre du nouveau conseil de la municipalité le 31 juillet 1855

Le premier acte officiel fut de désigner Théophile Hébert comme secrétaire-trésorier de la paroisse et d'élire à l'unanimité Adolphe Hébert comme maire. Les premiers conseillers furent :

- George Bergeron, 32 ans représentant le rang Beauséjour
- François Richard, 57 ans, représentant le Pays Brûlé
- Étienne Bélieau, 38 ans représentant le rang Saint-Charles
- Alexis Desfossés, 52 ans représentant le rang Saint-Henri
- Jules Poirier, 53 ans représentant le rang de la Grand'Rivière
- Adolphe Hébert, 39 ans représentant le haut du village
- David Rheault, 57 ans représentant le rang Saint-Simon

2<sup>e</sup> rencontre le 16 août 1855

Lors de cette deuxième séance, tous les conseillers prêtèrent serment de bien et fidèlement remplir les devoirs de leurs charges, concernant diverses affaires urgentes et difficiles tel que l'état et la défense de leur paroisse et aussi pour traiter, consentir et conclure sur différentes choses qui dans leur assemblée seraient là et alors proposées et mises en délibération.

Le conseil accepta également que le secrétaire-trésorier soit cautionné par messieurs François Pierre Hébert et Napoléon Héon pour toute somme pouvant être dû par ce dernier. Autrement dit, ces deux notables devenaient l'assurance responsabilité du secrétaire-trésorier. Mais ce cas n'est pas unique à Saint-Grégoire car toutes les autres municipalités exigeaient le même genre de cautionnement.

Finalement, pour répondre aux exigences de la loi, le conseil divisa le territoire de la municipalité pour y affecter ses inspecteurs, sous-voyers et estimateurs, tous nommés bénévoles pour deux ans et ne pouvant refuser, de plus, qu'avec de très bonnes raisons. Il vaut la peine de les nommer :

<b>Noms des inspecteurs et sous-voyers</b>	<b>Arrondissements</b>
Sévere Thibodeau	La Grand'Rivière et le Grand Rang (boul. Bécancour et des Acadiens)
Hilaire Bourgeois	Le Vide Poche, le Beauséjour, le Saint-Charles dans le fief Godefroy (aujourd'hui les rues Thibodeau, Forest, Prince)
Jean-Baptiste Trudel	Le Vide Poche, le Beauséjour, le Saint-Charles dans le fief Roquetaillade
François Richard	Partie du fief Bruyère sur le territoire de Saint-Grégoire
Jean-Baptiste Vigneau fils de Bélani et Ludger Aubin	La Grand'Rivière (actuellement boul. Bécancour et rue Gauthier)
Aubin Hébert et Pierre Bourque	Le Grand Rang (boul. des Acadiens)
Pierre Bergeron et Pierre Jacob	Le Vide Poche (rue Thibodeau)
Zoël Houle et François Genest dit Labarre	Beauséjour (rue Forest)
Gilbert Prince et Olivier Hélie	St-Charles (rue Prince)
Joseph Prince et Jean-Baptiste Leblanc	Lac Saint-Paul (rue Leblanc)
Pierre Bourque et Jean Bergeron	St-Simon (rue Héon)
Olivier Lacourse et Joseph Rheau	St-Henri (rue Saint-Laurent)
<b>Estimateurs pour fins d'imposition des biens immeubles</b>	<b>Fiefs</b>
Joseph Hébert	Bruyère
Joseph Bélineau	Godefroi
Moyse Bergeron	Roquetaillade

Voir **Annexe 1** : Rôles de ces officiers tel que prévu dans la Loi

*Rencontre du 3 septembre 1855*

Les conseillers étudient une demande de Saint-Pierre-Célestin pour que ses habitants cessent de travailler à l'entretien de trois routes sur le territoire de Saint-Grégoire, à savoir la route de Saint-Grégoire à Nicolet, la route de l'église vers le fleuve et la route de la concession Saint-Charles dans les fiefs Godefroy et Roquetaillade. Après étude, le conseil de Saint-Grégoire accepte de décharger les habitants de Saint-Pierre-Célestin de l'obligation de travailler à l'entretien des deux premières routes. Cependant, pour la route de la concession Saint-Charles le conseil refuse d'en discuter, disant aux demandeurs de s'adresser au conseil de comté.

*Rencontre du 1<sup>er</sup> octobre 1855, ajournée au 15 octobre*

Adoption d'un règlement fixant les honoraires payables au secrétaire-trésorier pour différents actes. Par exemple, pour le dépôt d'un procès-verbal, 5 schellings, pour la rédaction des avis publics en deux copies, 7 schellings, frais de déplacement, 1 schelling par mille. En plus de ces honoraires, le conseil sembla prendre l'habitude de donner un montant forfaitaire à son secrétaire-trésorier selon les sommes restant en surplus en fin d'année.

*Rencontre du 5 novembre 1855*

La rencontre est ouverte et immédiatement fermée.

*Rencontre du 7 décembre 1855*

La rencontre est ouverte et immédiatement fermée.

*Rencontre du 7 janvier 1856*

Le conseil reçoit deux requêtes d'habitants des concessions Vide Poche, Beauséjour, Saint-Charles du fief Godefroi et de celui de Roquetaillade demandant le privilège exclusif de diviser l'entretien de leurs routes (au lieu d'être obligés d'entretenir toutes les routes de ces 3 concessions). De plus, ils demandent également d'être déchargés de l'entretien de la route de Saint-Grégoire à Nicolet et de celle de l'église au fleuve. Requêtes prises en délibéré par le conseil.

*Rencontre du 4 février 1856*

Le conseil acquiesce à l'unanimité aux deux requêtes déposées à la rencontre précédente (citoyens de Vide-Poche, Beauséjour et Saint-Charles).

**Résumé de la première année du conseil**

À part les nominations des officiers de la municipalité, il n'y a pas vraiment eu de décisions importantes lors de cette première année. Le fait que les résidents de Saint-Célestin ne soient pas obligés d'entretenir des routes de Saint-Grégoire est logique, tout comme le fait que les habitants des rangs s'occupent exclusivement de leurs routes. On remarque également que les procès-verbaux sont très succincts, par exemple on ne met que les noms sans les prénoms, jamais de mise en contexte ni d'explications et il n'y a aucune information financière sur les revenus et dépenses de la municipalité. À noter également que deux rencontres, celles de novembre et décembre, ont été tenues pour la forme c'est-à-dire ouverte et fermée l'instant d'après. Le seul avantage que nous voyons dans cette procédure est de respecter l'obligation de se réunir mensuellement.

### **3.2.2 Deuxième année du conseil de mars 1856 à février 1857**

#### *Rencontres du 3 mars, 7 avril et 5 mai 1856*

Les rencontres sont ouvertes et immédiatement fermées.

#### *Rencontre du 2 juin 1856*

Discussion, sans résolution, sur l'urgence d'avoir une meilleure route vers Arthabaska.

#### *Rencontre du 7 juillet 1856*

La rencontre est ouverte et immédiatement ajournée au 21 juillet.

#### *Rencontre 21 juillet 1856*

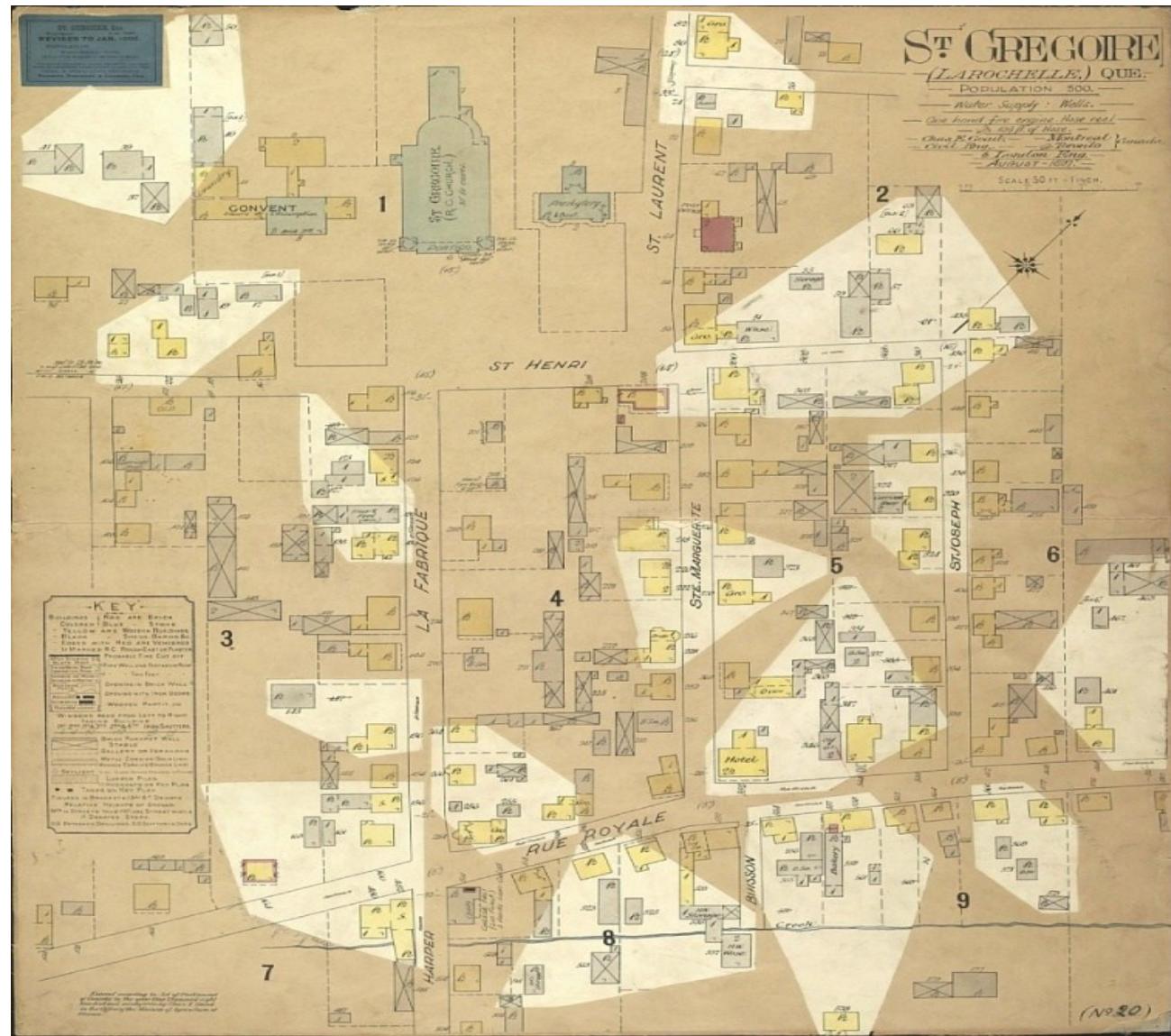
Résolution pour la remise d'un ancien et d'un nouveau procès-verbal au Surintendant des chemins et ponts du comté de Nicolet afin que le Conseil connaisse lequel des deux sera de valeur (c'est lors de la rencontre suivante qu'on comprend mieux le sens de cette résolution).

#### *Rencontre du 4 août 1856*

Par requête, quelques citoyens, dont Jean Pratte, Céleste Bergeron, François Prince, Antoine Bergeron et Antoine Buisson, ont demandé à être déchargés de l'entretien des rues de la Fabrique et Sainte-Marguerite de Jean-Baptiste Rouleau à Pierre St-Germain. Ils demandent également à être déchargés des frais et honoraires du Surintendant qui a fait l'analyse de leur requête (**voir Image 14 : plan du village La Rochelle**).

Dans le même procès-verbal, le secrétaire reproduit le rapport du Surintendant concernant cette demande de décharge.

Ce dernier indique qu'il a convoqué par avis public les citoyens intéressés par cette requête et qu'il les a consultés. Après mûres réflexions, le Surintendant écrit avoir décidé qu'il est nécessaire d'abolir et rappelé l'ancien procès-verbal et de ce fait que tous les propriétaires le long des rues de la Fabrique et Sainte-Marguerite depuis Jean-Baptiste Rouleau à Pierre Saint-Germain soient dorénavant tenus et obligés d'entretenir lesdites rues vis-à-vis leur emplacement.



Plan d'assurance incendie La Rochelle Charles E.Goad 1897 source :

<https://numerique.banq.qc.ca/resultats#0003852405>

### ***Image 14 : plan du village La Rochelle***

Dans le cas où il n'y aurait pas d'emplacement d'un côté de la rue, le propriétaire vis-à-vis de l'autre côté de la rue sera tenu de l'entretien de la rue et de la clôture de son côté seulement et la clôture et le fossé de l'autre côté resteront à la charge de ceux qui avaient l'entretien jusqu'à présent (en référence à « l'ancien procès-verbal »). Cependant, à l'unanimité, le conseil demande le retranchement de cette clause pour que tous les propriétaires ou occupants de lots ou emplacements le long de cette route soient tenus de les entretenir (en référence encore une fois à l'ancien procès-verbal).

Cela peut paraître très complexe comme situation mais illustre bien le genre de problèmes qu'avaient à résoudre les conseils municipaux de l'époque. Comme l'entretien et la réparation des chemins, clôtures et fossés doivent être fait bénévolement par tous les propriétaires riverains, il s'agit d'avoir un ou deux « paresseux » ou temporairement absents pour voyages, maladies, etc. pour qu'un tronçon de route devienne impraticable et doit être géré par des sous-voyers, également bénévoles. Dans son livre, Guy Désilets citant un voyageur de l'époque, résume bien la situation : « Comme tout le monde est obligé d'y travailler, personne n'y travaille<sup>17</sup> ».

#### *Rencontre du 1<sup>er</sup> septembre 1856*

La rencontre est ouverte et immédiatement fermée.

#### *Rencontre du 6 octobre 1856*

Adolphe Hébert est absent. Le conseiller Alexis Desfossés préside la rencontre. Une requête pour modifier un arrondissement est déposée et son examen remis à la prochaine rencontre.

#### *Rencontre du 3 novembre 1856*

La rencontre est ouverte et immédiatement fermée.

#### *Rencontre de décembre 1856*

Deux pages manquantes du livre des procès-verbaux (p. 43 et 44).

#### *Rencontre du 5 janvier 1857*

Nomination d'un nouveau secrétaire-trésorier : Jean Boudreau fils (ce dernier signe John !), étudiant en médecine, en remplacement de Théophile Hébert qui a résigné (y-a-t-il un lien avec les pages manquantes ?), suivie de l'indication des honoraires qu'il recevra pour les différents actes, comme le dépôt du procès-verbal, 5 schellings, etc. Ses deux cautions sont données par Jean Boudreau père et Joseph Pratte.

---

<sup>17</sup> Guy Désilets, *Souvenirs d'un Grégorien*, Éditions du Bien Public, 1997, p. 99.

Une nouveauté, cependant, est la mise en place de licences pour les commerçants au coût annuel de 1 livre pour les marchands de première classe (François Prince, Stanislas Doucet, Nathaniel Boivin, Jean Baptiste Bourbeau, Michel Pothier et Jean Baptiste Rouleau) et 10 schellings pour tous les autres, qui sont considéré de deuxième classe.

Finalement, deux décisions administratives concernant, d'une part, le lieu des rencontres qui se tiendront désormais au domicile de Gabriel Cloutier, menuisier du village, et, d'autre part, de faire une demande au gouvernement pour que les avis publics soient publiés en français seulement (ndlr : ce même genre de requête a été déposé par les autres municipalités du comté).

#### *Rencontre du 2 février 1857*

La rencontre est ouverte et immédiatement fermée.

#### **Résumé de la deuxième année du conseil**

Premier constat, aucune information sur les élections qui, normalement, auraient lieu en janvier. Il semble que tous les conseillers sortants furent réélus. Le bilan de cette deuxième année est presque aussi mince que celui de la première année et se résume à l'imposition de licences pour les commerçants (ce que toutes les municipalités autour ont déjà fait) et à l'imbroglio concernant l'entretien de fossés et clôtures de deux petites rues du village. À noter également qu'on remplace le secrétaire-trésorier par un étudiant en médecine pour lequel on peut se demander comment il fera pour être présent à chaque premier lundi du mois. Mais il faut surtout noter les sept rencontres pour la forme : on est vraiment à temps partiel ici !

#### **3.2.3 Troisième année du conseil de mars 1857 à février 1858**

##### *Rencontre du 2 mars 1857*

La rencontre a lieu à la salle publique et non au domicile de Gabriel Cloutier.

Une seule résolution est adoptée qui a pour effet d'annuler la résolution du mois d'août 1856, de sorte que le rapport initial du Surintendant sur l'entretien des rues de la Fabrique et Sainte-Marguerite soit adopté au complet (sans mettre des avocats sur cette affaire, on peut penser que le conseil de comté, de qui relève le surintendant, a jugé que la résolution du conseil municipal était illégale). Cette histoire illustre également qu'en plus des problèmes liés au bénévolat pour l'entretien, les conseils municipaux et leur secrétaire-trésorier à temps très partiel n'avaient peut-être pas tous les moyens ou la connaissance pour bien saisir les nombreux articles du code municipal.

##### *Rencontre du 6 avril 1857*

La rencontre est ouverte et immédiatement fermée.

*Rencontre du 4 mai 1857*

Une seule résolution à l'effet que les rencontres se tiennent chez P. Larivière étant donné l'état de la salle publique.

*Rencontre du 1<sup>er</sup> juin 1857*

La rencontre est ouverte et immédiatement fermée.

*Rencontre 5 juillet 1857*

Nomination d'inspecteurs de chemin : Félix Gill, Édouard Prince, Joseph Bergeron, fils de Jean, Narcisse Thibodeau, Henri Gaudet dit Témec, ainsi que pour les fossés et clôtures : Henri Paul Bergeron, fils de René, Raphaël Bourk, George Piché, Joseph Bourgeois.

Nomination de sous-voyers : Jules Proulx, Alec Désilets, Aimé Bourk, Moïse Bergeron, Moïse Bourk, François Leduc, George Bergeron, fils de Fabien, Colbert Bourk, François Pellerin, Bruno Belliveau, P. Bergeron, fils de Joseph, Ludger Désilets, Olivier Marchand, Pierre Rheault, Cyrille Picher, Narcisse Labarre, Étienne Rhéaume.

Le conseil décide également de se prévaloir d'un amendement législatif lui permettant de tenir désormais des séances trimestrielles, donc de passer de 12 à 4 rencontres statutaires par année.

*Rencontre du 27 août 1857 : « session spéciale »*

Un seul sujet visant la création d'un nouveau poste de surintendant des chemins et ponts pour la paroisse de Saint-Grégoire et David Richard est nommé. On précise qu'il doit remplir sa tâche en conformité de la loi de 1855.

*Rencontre du 23 septembre 1857 : « session spéciale »*

Adolphe Hébert étant absent pour cause de maladie, Jules Poirier agit comme maire suppléant.

Pétition des gens de la Grand'Rivière demandant une personne convenable pour tracer une route depuis le grand rang jusqu'au fleuve. Le conseil nomme David Richard.

*Rencontre « trimestrielle » du 5 octobre 1857*

N'ayant que le maire Adolphe Hébert et le conseiller George Bergeron de présents, la rencontre est annulée faute de quorum.

*Rencontre « trimestrielle » du 5 janvier 1858*

David Richard facture 18 schellings pour son travail concernant la nouvelle route, mais aucune décision.

#### *Rencontre du 5 février 1858 : « session spéciale »*

Les conseillers David Rheault, George Bergeron, Étienne Bélieau, Adolphe Hébert , qui est renommé maire, ont été réélus, tandis que 3 nouveaux conseillers, André Dupont, George Picher et Joseph Hébert, remplacent Jules Poirier, Alexis Desfossés et François Richard.

Cyrille Prince est nommé secrétaire-trésorier pour remplacer Jean Boudreau. Ses deux cautions sont Jean-Baptiste Boudreau et Stanislas Doucet.

#### **Résumé de la troisième année du conseil**

On note d'abord l'arrivée de trois nouveaux conseillers en plus de la nomination de Cyrille Prince comme secrétaire-trésorier, le troisième en trois ans.

Il faut également souligner la décision du conseil de passer de 12 à 4 rencontres statutaires par année, le minimum requis par la loi.

Finalement, il y a encore les nominations habituelles des officiers de la municipalité avec une nouveauté, soit la nomination d'un Surintendant pour la paroisse, c'est-à-dire un responsable des sous-voyers et divers inspecteurs ainsi qu'une décision relative au tracé d'une nouvelle route entre le fleuve et le grand rang.

#### **3.2.4 Quatrième année du conseil de juillet 1858 à février 1859**

##### *Rencontre « trimestrielle » du 5 juillet 1858*

Un nouveau secrétaire-trésorier, Pierre Désilets, remplace Cyrille Prince après seulement une rencontre. Le conseil donne une licence de traversier à Étienne Leblanc<sup>18</sup>. Normalement, le conseil aurait dû tenir une rencontre trimestrielle en avril 1858. A-t-elle eu lieu sans procès-verbal, ce qui expliquerait le remplacement du secrétaire-trésorier ? On est déjà rendu au quatrième secrétaire-trésorier...

##### *Rencontre « trimestrielle » du 4 octobre 1858*

Le conseil accepte les deux cautions du nouveau secrétaire-trésorier : François Désilets fils et Jean Baptiste Désilets.

##### *Rencontre « trimestrielle » 3 janvier 1859*

La rencontre est ouverte et immédiatement fermée.

##### *Rencontre du 7 février 1859 : « session spéciale »*

---

<sup>18</sup> Pour en savoir plus sur le service offert par Leblanc, voir Alfred Désilets, *Souvenirs d'un octogénaire*, op. cit., p. 37-40.

Homologation de la liste électorale, basée sur le rôle d'évaluation, car seul les propriétaires possédant pour une valeur de plus de 50 louis ont droit de vote.

Pétition portée par Placide Gaillardé (*sic*), propriétaire d'un emplacement dans le village de 100 pieds par 250 pieds, qui demande que le rôle d'évaluation de sa propriété soit augmenté de 25 à 50 louis courants pour lui permettre de voter. Demande acceptée à l'unanimité.

#### Résumé de la quatrième année du conseil

De plus en plus à temps partiel, le conseil ne se rencontre qu'à trois occasions dont une avec pour seul sujet l'acceptation des cautions du 4<sup>e</sup> secrétaire-trésorier en 4 ans, Pierre Désilets. Autrement, on fait le minimum, soit une résolution pour homologuer le rôle d'évaluation et, bizarrie, du moins à notre époque, accepter la demande d'un propriétaire pour augmenter la valeur de l'évaluation de son terrain.

#### **3.2.5 Cinquième année du conseil d'avril 1859 à janvier 1860**

##### *Rencontre « trimestrielle » du 4 avril 1859*

Ne pouvant siéger à la salle publique du presbytère pour plusieurs raisons (qui ne sont pas données), la rencontre est ajournée de quelques heures pour aller siéger chez dame veuve Pierre Defossés.

Le curé Harper, ses deux vicaires Guilletette et Gervais, le docteur George Allan Bourgeois, le notaire Rivard et autres citoyens présentent une requête pour que le conseil passe un règlement de prohibition de toute boisson dans la municipalité pour la protection des mœurs, pour réprimer le vice de l'ivrognerie, bref en un mot pour le plus grand bien public. Les conseillers passent sur le champ le règlement demandé par ces bonnes personnes.

Le conseil adopte également une résolution pour hausser le prix de la licence pour les commerces.

##### *Rencontre du 13 juin 1859 : « session spéciale »*

La rencontre est ajournée de quelques heures, le temps de quitter la salle publique pour aller siéger chez Joseph Prince.

Requête d'Hilaire Doucet, traversier de Bécancour (la traverse de M. Doucet était à l'actuel quai de Sainte-Angèle et, à l'époque, n'était pas encore détachée de Bécancour) pour que les seuls traversiers ayant le droit de traverser le fleuve à partir de Saint-Grégoire soient Étienne Leblanc et lui-même. Accepté avec le coût annuel de 1 louis pour leur licence.

Nominations : Léandre Leblanc sous-voyer, pour remplacer Olivier Marchand, et Hilaire Trudel, inspecteur de fossés et clôtures.

##### *Rencontre « trimestrielle » du 4 juillet 1859 ajournée au 7 juillet*

Faute de quorum, la rencontre est ajournée au 7 juillet dans la maison d'Olivier Bourbeau.

Il est résolu d'annuler le règlement passé en octobre 1857 à l'effet d'avoir des rencontres trimestrielles.

Il est également résolu de nommer Uldorique Poirier syndic d'un cours d'eau, verbalisé dans le cadre de l'acte pour amender les divers actes pour remédier aux abus préjudiciables à l'agriculture (par exemple, ce syndic pourrait exiger qu'un cultivateur nettoie un fossé ou un ruisseau passant sur sa terre qui, s'il n'était pas nettoyé, pourrait inonder les terres de ses voisins et leurs causer un préjudice).

*Rencontre « mensuelle » du 2 janvier 1860 tenue à l'école paroissiale de la paroisse*

Il est résolu qu'un montant de 1 louis et 17 schellings soit gardé en liquidité dans les fonds de la paroisse pour les frais qui pourraient se présenter et que 12 schellings et demi soient octroyés au secrétaire-trésorier comme honoraires.

À noter qu'il n'y a aucune rencontre entre juillet et janvier alors qu'elles devaient être mensuelles. Aucune explication n'est donnée dans les procès-verbaux ou dans les journaux d'époque. Étonnant !

*Rencontre du 21 janvier 1860, se poursuivant, après ajournement, le 28 janvier*

Pierre Désilets, étudiant, est reconduit comme secrétaire-trésorier, cautionné par François Désilets et Jean Baptiste Désilets.

Adolphe Hébert est réélu comme maire. Les autres conseillers sont également réélus.

Nomination des inspecteurs de chemins et ponts : Jean Baptiste Bergeron, Joseph Béliveau, Raphaël Gagnon, Louis Denoncours, Joseph Landry.

Nomination des sous-voyers : Cléophas Leblanc, Pierre Tourigny, Joseph Prince, Uldorique Héon, Zoël Bergeron, Eusèbe Héon, William Bergeron, Esdras Parr, François Turcotte, Antoine Bergeron, Jule Picher, François Rouleau, François Béliveau, Joseph Parr, Grégoire Leduc, Basile Plourde.

Nomination des inspecteurs de fossés et clôtures : François Richard, Éphrème Hélie, Honoré Alisson, Narcisse Grenier, Cléophas Pellerin.

Nomination des évaluateurs : Eusèbe Reau, Jean Vigneau, Esdras Poirier.

Nomination des syndics de cours d'eau : Grégoire Poirier, Élie Guillemette, Antoine Bergeron, Léon Noël.

## Résumé de la cinquième année du conseil

Nous notons l'adoption d'un règlement « d'intérêt » public pour instaurer la prohibition dans la paroisse<sup>19</sup>, en plus des habituelles nominations des officiers de la paroisse. Les procès-verbaux ne font pas mention d'élections et il semble bien que tous les sortants furent réélus. C'est au cours de cette période que nous avons droit à un premier « rapport » financier à l'effet que la municipalité se gardait 17 schellings en surplus pour des éventualités. Lorsqu'on sait qu'un schelling équivaleait à environ 0,25 \$ en 1860, on peut parler d'un surplus municipal de 4,25 \$.

De nouveau, il faut observer qu'il n'y a pas eu de rencontres pour la moitié de l'année de juillet 1859 à janvier 1860.

### **3.2.6 Sixième année du conseil d'avril 1860 à mars 1861**

#### *Rencontre du 28 avril 1860 : « session spéciale »*

Adoption d'un règlement pour obliger tous les propriétaires ou locataires à posséder deux échelles de bois dont une devra être continuellement suspendue à la couverture de la maison et être assez longue pour toucher les parties supérieure et inférieure de la couverture.

Renouvellement du taux de licence pour les traverses et les marchands.

#### *Rencontre du 6 août 1860*

Décision à l'effet de tenir les rencontres à la salle publique du presbytère.

#### *Rencontre du 1<sup>er</sup> septembre 1860*

Homologation de la liste électorale.

## Résumé de la sixième année du conseil

À l'analyse des procès-verbaux nous serions bien tentés d'écrire que ce conseil de la paroisse était dysfonctionnel. Nous y trouvons un seul règlement concernant les échelles et l'homologation de la liste électorale. Mais y-a-t-il eu des élections, pourquoi n'y a-t-il eu aucune rencontre entre septembre 1860 et mars 1861 (pendant 6 mois, alors qu'on avait voté pour des rencontres mensuelles) ? Beaucoup d'interrogations mais peu de réponses, n'ayant aucun document écrit autre que le procès-verbal.

---

<sup>19</sup> Le clergé de l'époque et l'abbé Chiniquy, fondateur des Sociétés de tempérance et des populaires croix noires de la tempérance, sont très actifs pour la promotion de la tempérance. Pour donner une idée, Alexis Mailloux publierà, en 1867, *L'ivrognerie est l'œuvre du démon mais la sainte tempérance de la croix est l'œuvre de Dieu*.

### **3.2.7 Septième année du conseil de mars 1861 à janvier 1862**

#### *Rencontre du 4 mars 1861*

Le maire présente le rôle d'évaluation révisé et corrigé en 1861.

#### *Rencontre du 22 avril 1861 : « session spéciale »*

Le conseil accorde une licence exclusive à François Descoteaux pour opérer une traverse sur la rivière Godefroy. Le coût de la licence est de 2 schellings et demi et statue également sur les frais maximums à être chargés pour cette traverse :

- Une voiture : 2 ½ schellings
- Un homme à cheval : 2 schellings
- Troupeau de moutons : ½ schelling par deux moutons
- Toute autre espèce de bétail : 1 schelling par animal

Le conseil renouvelle l'adoption de ses différentes licences pour les marchands et les coûts assujettis, et réitère sa volonté de prohiber les boissons alcooliques.

#### *Rencontre du 8 juin 1861 : « session spéciale »*

Le secrétaire-trésorier dépose la liste des électeurs pour homologation. Le conseil l'accepte sans amendement.

#### *Rencontre du 7 janvier 1862*

Nomination de Louis Denoncourt, fils de Louis, comme syndic concernant un cours d'eau dans le rang de la Grand'Rivière en passant sur les terres de Jean Pinard et Prosper Plourde.

Résolution pour verser des honoraires annuels de 10 louis courants au secrétaire-trésorier. Le fond de caisse de la municipalité est de 18 schellings. À noter : une différence de 6 mois entre les deux rencontres.

#### *Rencontre du 20 janvier 1862*

Quatre nouveaux membres siègent au conseil : Luc Thibodeau, Louis Denoncours, Joseph Rheault et Félix Hélie. Adolphe Hébert et Georges Piché sont réélus.

Adolphe Hébert est de nouveau élu maire.

## Résumé de la septième année du conseil

Encore une autre année à demi temps, le conseil n'ayant pas tenu de rencontres entre le 8 juin et le 7 janvier. Mais on aperçoit un début de renouveau à la fin de l'année avec l'élection de quatre nouveaux conseillers, avec Adolphe Hébert réélu comme maire. Cependant, pas de grands bouleversements du côté de la législation. Sinon, une licence exclusive est accordée pour la traverse à bac de la rivière Godefroy, les ponts de cette rivière ayant été quelquefois emportés par la débâcle.

### **3.2.8 Huitième année du conseil de février 1862 à mars 1863**

#### *Rencontre du 3 février 1862*

Pierre Désilets, étudiant en droit, est reconduit comme secrétaire-trésorier, et on assiste à la nomination de nouveaux sous-voyers et d'inspecteurs : Zéphirin Brassard, Narcisse Poirier, Jean Baptiste Bourbeau, Adolphe Brassard, Octave Désilets, Narcisse Rouleau, Léon Noël, Pierre Bergeron, Gilbert Prince, Gédéon Hébert, Octave Prince, Onésime Richard, Théodule Reau, Hyppolite Richer, Onésime Hébert, Pierre Bergeron, Antoine Hébert, Jules Picher, Pierre Hébert, Simon Thibodeau, David Rheault, Zoël Denoncourt.

#### *Rencontre du 3 mars 1862*

Le conseil exige que toute requête ou pétition déposée au conseil soit accompagnée d'une somme de 10 schellings.

#### *Rencontre du 11 mars 1862 : « session spéciale »*

Suite à une décision du conseil de comté sur l'entretien des routes, on adopte un règlement sur la charge de la réparation et de l'entretien des routes. Par exemple, l'entretien de la route de la Grand'Rivière est partagé entre les habitants de la Grand'Rivière et ceux du deuxième rang.

#### *Rencontre du 21 mars 1862*

Une requête est déposée par George Allan Bourgeois, écuyer, et d'autres propriétaires contre le règlement adopté le 11 mars précédent. Un vote est pris et la proposition est rejetée. Seul David Rheaume vote pour son adoption.

#### *Rencontre du 1<sup>er</sup> avril 1862*

Adolphe Hébert est absent.

Pour les deux services de traversier vers Trois-Rivières sur le fleuve, et vers Bécancour sur la rivière Godefroy situé à pointe de Vonville (à l'embouchure de la rivière Godefroy), une seule licence est accordée au capitaine Benoît Vigneau au coût de 2 louis et 10 schellings. On lui octroie le monopole, car il offre un bon service depuis plusieurs années.

On adopte également de nouveaux droits pour les licences des commerces.

#### *Rencontre du 5 mai 1862*

Le salaire du secrétaire-trésorier sera de 3 louis et 10 schellings en sus des honoraires à la pièce pour la rédaction de différents documents.

#### *Rencontre du 4 août 1862*

Homologation de la liste électorale.

Nomination de syndic pour cours d'eau et inspecteur : Luc Bergeron remplace Théodule Reau, décédé.

Adolphe Hébert et George Piché sont nommés comme procureurs pour défendre la paroisse contre l'action intentée par la municipalité de Saint-Célestin et pour prendre les sommes nécessaires pour soutenir la défense et rembourser leurs frais (le procès-verbal ne mentionne pas l'objet du litige, mais il semble probable qu'il concerne l'entretien du chemin Saint-Charles).

#### **Résumé de la huitième année du conseil**

En cette huitième année, encore une fois marquée par une interruption des rencontres du mois d'août à la fin de décembre, on remarque deux « nouveautés », soit un premier vote de dissidence depuis la création de la municipalité ainsi qu'une première cause devant les tribunaux. Il faut également noter que c'est l'année de la création du village de La Rochelle et son détachement de la paroisse. Habituellement, lorsqu'un village se détache d'une municipalité de paroisse, c'est suite à la volonté des villageois de se donner des services différents des rangs, comme les trottoirs, l'entretien des chemins d'hiver, les services d'aqueduc et d'égout. Normalement, les créations des villages et leur détachement se passent bien car les deux conseils comprennent bien que le principe de l'utilisateur-payeur est plus facile à faire respecter par la création de deux municipalités : paroisse et village.

### **3.2.9 Neuvième année du conseil de mars 1863 à janvier 1864**

#### *Rencontre du 2 mars 1863*

Le conseil nomme un cinquième secrétaire-trésorier : Joseph Alexandre Poirier, étudiant en droit, pour remplacer Pierre Désilets. Un nouvel inspecteur de chemin est nommé, soit Esdras Cyr pour le bas du rang St-Charles.

#### *Rencontre du 6 avril 1863*

Règlement pour prohiber la vente de toute liqueur spiritueuse, vineuse, alcoolique et enivrante dans les limites de la municipalité de Saint-Grégoire.

Étant donné que le pont de la rivière Godefroy n'est pas utilisable, on accorde à François Descoteaux une licence pour une traverse (monopole).

Intervention de George Allan Bourgeois, L.L. Rivard et Jean Baptiste Bourbeau, du conseil du village de la Rochelle, affirmant avoir été nommés par le conseil du village pour obtenir un règlement avec la municipalité de Saint-Grégoire pour le partage des comptes suite à l'érection de La Rochelle. Le sujet est remis à la prochaine séance.

#### *Rencontre du 4 mai 1863*

Le partage des comptes est fait. Le village de La Rochelle reçoit 10 schellings. De plus, on s'entend sur le rôle d'évaluation.

#### *Rencontre du 18 mai 1863 : « session spéciale »*

Le maire Adolphe Hébert informe qu'il a demandé à Esdras Cyr, inspecteur du bas du rang St-Charles, de faire réparer ladite route car les habitants n'avaient pas effectué leur travail. L'inspecteur ayant refusé et négligé de se conformer à l'ordre du maire, ce dernier demande au conseil d'approuver sa démarche et d'aviser des moyens de faire respecter ses ordres. Le conseil n'ayant pas jugé à propos de procéder sur ce rapport, la réunion est ajournée au lundi prochain (s'il y a eu une rencontre le lundi suivant, elle ne fut pas consignée dans un procès-verbal. Il faut plutôt penser qu'elle n'a jamais été convoquée).

Cette rencontre du 18 mai est un moment important dans l'histoire d'Adolphe Hébert, car c'est la première fois, noté dans un procès-verbal, qu'une de ses demandes n'est pas prise en considération et, comme on le voit plus tard, Adolphe Hébert ne semble pas l'avoir digérée, car ce fut sa dernière rencontre comme maire.

### *Rencontre du 6 juillet 1863*

Adolphe Hébert est absent. Il est remplacé par Joseph Rheault.

Nomination de Ernest Poulin de Courval, claire (*sic*) arpenteur, comme secrétaire-trésorier en remplacement de Alexandre Poirier qui résigne.

### *Rencontre du 7 décembre 1863*

À noter, la période de 5 mois entre les deux rencontres (et le règlement parle bien de rencontres mensuelles).

Adolphe Hébert est absent et est remplacé par Joseph Rheault.

Autorisation est donnée au secrétaire-trésorier de faire le rôle d'évaluation.

### *Rencontre du 18 janvier 1864*

Suite à l'élection, les nouveaux conseillers sont Julien Richard, Joseph Parr, George Bergeron, Jean Baptiste Vigneau, Joseph Thibodeau, Moïse Doucet et Pierre Vigneau (élection du 11 janvier 1864).

Élection de Moïse Doucet comme maire.

Nomination de Joseph Alexandre Poirier comme secrétaire-trésorier.

Malheureusement, le procès-verbal ne dit pas si Adolphe Hébert était en élection ou se soit simplement retiré. Le fait qu'il n'ait pas assisté aux deux dernières rencontres du conseil laisse penser qu'il avait bien décidé de quitter par lui-même. Disons que c'est une fin plutôt amère.

### **Résumé de la neuvième année du conseil**

C'est donc à la fin de cette neuvième année que le mandat d'Adolphe Hébert prend fin. Le fait que le conseil ne l'ait pas appuyé dans son action contre l'inspecteur Esdras Cyr semble déterminant car il n'a plus assisté au conseil suite à cette rebuffade. L'élection voit également venir toute une nouvelle équipe au conseil pour remplacer celle qui était en majorité là depuis la création de la municipalité. Vent de changement parmi la population ou fatigue des anciens qui ne se sont pas représentés ? Difficile à dire puisque les procès-verbaux et les journaux d'époque sont muets sur cette élection.

On note aussi le fait que le nouveau conseil réengage, lors de sa première rencontre, Joseph Alexandre Poirier comme secrétaire-trésorier, celui-là même qui l'avait déjà été durant 3 mois l'année précédente avant de démissionner

## 4. La vie d'Adolphe Hébert après la politique

---

Les rencontres suivant le changement des membres du conseil nous prouvent qu'un vent de renouveau a soufflé sur la paroisse. D'abord, on engage un nouveau secrétaire-trésorier, Joseph Edmond Béliveau, qui, pour la première fois depuis la création de la paroisse, dépose en septembre 1864 le journal des recettes pour les années 1859 et 1860. Quatre ans après la fin de l'année !

À la fin de leur mandat, nouvelle turbulence : tous les membres du conseil sont changés sauf Jean-Baptiste Vigneau qui, avec les nouveaux conseillers Raphael Bourque, Benjamin Prince, Octave Désilets et Léon Noël élisent un nouveau maire, Joseph Rheaume à trois contre deux et deux abstentions (rencontre du 5 février 1866). On est loin de l'unanimité du temps d'Adolphe Hébert. Toutefois, surprise, deux ans après son retrait de la vie politique, Adolphe Hébert se voit offrir le poste de secrétaire-trésorier par le nouveau conseil. L'ancien maire accepte à la condition d'avoir des honoraires de 50 \$ pour l'année en plus de tous les droits perçus pour la rédaction des avis et procès-verbaux et que son salaire soit payé non par la corporation de la paroisse mais par le conseil (demande assez spéciale car, rappelons-le, les membres du conseil, eux, ne sont pas rémunérés).

À la rencontre suivante, le 1<sup>er</sup> octobre 1866 (remarquez, encore une fois, la période de huit mois entre les deux rencontres), le conseiller Jean-Baptiste Vigneau étant décédé, une proposition est inscrite pour nommer Joseph Prince pour le remplacer : trois pour et trois contre, le maire ayant à donner son vote, prépondérant pour l'adoption. On constate bien la division du conseil. Même des nominations pour des inspecteurs de chemin sont adoptées grâce au vote prépondérant du maire. Pour l'histoire, les deux camps sont composés d'une part par Narcisse Grenier, Léon Noël et Joseph Rheaume et, d'autre part, par Benjamin Prince, Octave Désilets et Raphaël Bourque.

Lors de la rencontre suivante, en date du 3 décembre 1866, on porte un dur coup à l'ex-maire Adolphe Hébert en le destituant immédiatement comme secrétaire-trésorier et en le remplaçant par le docteur Boudreau. Benjamin Prince et Raphaël Bourque ont cependant voté contre la destitution.

### Résumé de la période suivant la mairie d'Adolphe Hébert

En tout état de cause, le fonctionnement de la municipalité de la paroisse, dix ans après sa création, ne semble pas s'être professionnalisée. On demeure sans structure, avec des rencontres occasionnelles, loin du compte des réunions mensuelles, sans décisions importantes, ne réalisant que le strict minimum, soit la nomination des inspecteurs et sous-voyers.

## **4.1 Premiers mois du conseil municipal du village de La Rochelle**

### *Rencontre du 19 janvier 1863*

Les conseillers élus : George A. Bourgeois, Louis L. Rivard, Jean Baptiste Bourbeau, Honoré McDonald, David Héon et Antoine Brisson élisent comme premier maire leur collègue Stanislas Doucet et nomment Jean-Charles Prince comme premier secrétaire-trésorier dont la résidence devient officiellement le bureau municipal. Dès la première rencontre, on nomme également les officiers : évaluateur et inspecteurs de chemins.

### *Rencontre du 2 février 1863*

Le maire fait don du registre des délibérations et David Désilets remplace Luc Bergeron comme inspecteur.

### *Rencontre du 2 mars 1863*

Adoption de certaines règles de fonctionnement comme le coût demandé pour le dépôt d'une requête au conseil et le fait qu'elle ne soit jamais étudiée le soir même de son dépôt, à moins d'un vote unanime du conseil.

Décision du coût annuel de la licence pour les marchands, avec une seule classe.

Le maire est autorisé à demander au conseil de comté l'adoption d'un règlement de prohibition de la vente d'alcool.

### *Rencontre du 24 mars 1863*

Délégation de trois conseillers pour entendre la reddition de compte du conseil de la paroisse de Saint-Grégoire.

### *Rencontre du 6 avril 1863*

Adoption d'un règlement de prohibition, étant donné que le conseil de comté a refusé d'adopter un tel règlement.

### *Rencontre du 4 mai 1863*

Homologation du rôle d'évaluation.

Rapport sur la reddition de compte de la municipalité de la paroisse. Le solde du compte est de 1,07 \$, mais constat est fait qu'il y avait des dépenses illégales de 48,01 \$, reconnues par la paroisse. Le solde est donc de 49,08 \$ et la part à payer par le conseil étant de 1/21 est donc de 2 \$.

#### *Rencontre du 1<sup>er</sup> juin 1863*

Adoption d'un règlement pour définir les normes de construction des trottoirs en bois par les résidants du village (épaisseur du bois, largeur, essence, etc.) et à être surveillées par l'officier proposé à cet effet. De plus, on autorise le secrétaire-trésorier à acheter jusqu'à 1 000 madriers de pruche pour les revendre aux citoyens au prix coutant.

#### *Rencontre du 6 juillet 1863*

Germain Beaudoin est nommé comme gardien d'enclos public et autorisé à garder pour son propre usage les amendes et dépends.

Décision d'élargir la rue de la Fabrique en changeant de place le fossé.

#### **Résumé des six premiers mois du conseil du village**

On note d'abord la tenue des réunions à tous les mois et la meilleure qualité du procès-verbal par rapport à celui de la paroisse. Par exemple, le procès-verbal du village donne plus de détails que celui de la paroisse pour la même rencontre du 4 mai 1863.

Par ailleurs, la construction des trottoirs de bois illustre bien le fait que les besoins des villageois sont bien différents de ceux de la campagne.

On peut s'interroger également sur le terme de « dépenses illégales » de la paroisse inscrit au procès-verbal du village. L'expression « non conformes » aurait peut-être été plus diplomatique pour les relations entre les deux conseils.

Après sa retraite comme maire en janvier 1864 et son bref séjour comme secrétaire de la paroisse en 1866, il semble bien s'être retiré sur ses terres avec quand même son titre de juge de paix, mais on ne sait pas s'il a eu plusieurs causes à juger car nous n'avons pas trouvé de trace écrite. Cependant, on le retrouve en 1871 comme recenseur de la paroisse de Saint-Grégoire pour le premier recensement officiel du Dominion du Canada. Dans son testament du 10 novembre 1881, Adolphe lègue tous ses biens meubles et immeubles à son épouse Julienne Prince. Adolphe décède le 17 janvier 1886 à l'âge de 70 ans. Quelques mois plus tard, le 31 août 1886, Julienne Prince fait un don entre vifs à son fils Cyrille à la condition que ce dernier la loge, la nourrisse, l'habille, la fasse soigner, etc., jusqu'à son décès qui survient le 1<sup>er</sup> avril 1920.

## 5. Ligne du temps en lien avec la vie d'Adolphe Hébert

---

LIGNE DU TEMPS	QUÉBEC ÉVÉNEMENTS	ANNÉE	MOIS	JOUR	ÂGE	Adolphe Hébert ÉVÉNEMENTS
		1815	Octobre	28	0	Naissance d'Adolphe Hébert
La frontière entre l'Amérique du Nord britannique et les États-Unis est établie au 49 <sup>e</sup> parallèle		1818			3	
Un projet d'union est à nouveau discuté entre Londres et le gouvernement du Bas-Canada		1820			5	
Louis-Joseph Papineau et John Neilson sont à Londres avec une pétition de 60 000 signatures contre le projet d'union		1823	Mai	10	8	
		1824	Mars	27	8	Naissance de Julienne Prince, future épouse d'Adolphe Hébert
Début de la construction de la Basilique-cathédrale Notre-Dame de Québec		1824			9	
Ouverture du canal de Lachine à Montréal		1825			10	
Ludger Duvernay, Augustin-Norbert Morin et Jacques Viger fondent le journal		1826			11	

LIGNE DU TEMPS	QUÉBEC ÉVÉNEMENTS	ANNÉE	MOIS	JOUR	ÂGE	Adolphe Hébert ÉVÉNEMENTS
<i>La Minerve</i>						
Naissance de Jean-Charles Prince (Jean Prince et Rosalie Bourg), futur premier évêque de Saint-Hyacinthe (1852-1860)	1826	Septembre	23	11		
	1832			17		Première épidémie de choléra
	1834			19		Deuxième épidémie de choléra
Érection civile de la paroisse de Saint-Grégoire-le-Grand	1835	Janvier	13	20		
La bataille de Saint-Denis, la bataille de Saint-Charles et la bataille de Saint-Eustache entre le 23 novembre et le 14 décembre	1837	Novembre	23	22		
Tenue des assises du mouvement patriote	1838			23		
Emprisonnement de Jean-Baptiste Hébert durant 23 jours	1838	Février	04	23		
Pendaison de 12 patriotes à la prison du Pied-du-Courant	1839	Février	15	24		
Publication du « Rapport Durham »	1839	Février	24	24		
Naissance à Gentilly d'Adolphe Rho,	1839	Mars	31	24		

LIGNE DU TEMPS	QUÉBEC ÉVÉNEMENTS	ANNÉE	MOIS	JOUR	ÂGE	Adolphe Hébert ÉVÉNEMENTS
peintre et sculpteur						
Bataille de Lacolle le 7 novembre et Bataille de Odelltown le 9 novembre. Fin des rébellions de 1837-1838	1839	Novembre	7	24		
	1840	Août	08	24		Étienne Hébert fait don entre vifs de ses biens à ses 3 fils, Adolphe, Pierre et Jean-Baptiste
	1841	Janvier	25	25		Mariage d'Adolphe Hébert et Julienne Prince à Saint-Grégoire
Publication dans <i>La Gazette de Québec</i>	1841	Avril	08	25		La Société de tempérance de Saint-Grégoire compte plus de 800 membres
L'Acte d'Union entre en vigueur. Le Haut et le Bas-Canada deviennent une colonie unique	1842			26		
	1842	Février	03	26		Naissance d'Adolphe fils, 1 <sup>er</sup> enfant du couple
	1843			27		Statistiques de la paroisse de Saint-Grégoire : 172 baptêmes, 42 mariages et 61 sépultures
Publication dans <i>La Gazette de Québec</i>	1843	Novembre	2	28		Les marchands Buisson et Desfossés de Saint-Grégoire déposent une action en saisie pour des créances impayées

LIGNE DU TEMPS	QUÉBEC ÉVÉNEMENTS	ANNÉE	MOIS	JOUR	ÂGE	Adolphe Hébert ÉVÉNEMENTS
		1844	Janvier	23	28	Naissance d'Arline, 2 <sup>e</sup> enfant du couple
Fondation de l'Institut canadien de Montréal		1844	Décembre	17	30	
La grande famine en Irlande entraîne une immigration massive à Montréal		1845			30	
		1846	Janvier	22	30	Naissance d'Alphonse, 3 <sup>e</sup> enfant du couple
Publication dans <i>The Quebec Mercury</i>		1846	Mars	31	30	Pétition du colonel Héroux et autres pour l'ouverture d'une route entre Saint-Grégoire et Arthabaska passant par les cantons d'Aston et de Warwick
		1846	Mars	7	30	Fondation de la Société d'agriculture du comté de Nicolet. Le colonel Hanson et Jean Hébert représentent Saint-Grégoire
Le Gouvernement demande des soumissions pour la construction d'un pont sur la rivière Bécancour (Journal <i>L'Aurore des Canadas</i> )		1846	Août	7	30	
Création de la municipalité de comté de Nicolet		1847	Octobre	11	32	
Dr. Thomas Fortier de Gentilly, élu député à Québec, réélu en 1854 et 1857		1848	Janvier	24	32	

LIGNE DU TEMPS	QUÉBEC ÉVÉNEMENTS	ANNÉE	MOIS	JOUR	ÂGE	Adolphe Hébert ÉVÉNEMENTS
		1848	Février	9	32	Naissance de Clovis, 4 <sup>e</sup> enfant du couple
		1848	Mars	13	32	Adolphe Hébert est le représentant de Saint-Grégoire à la 1 <sup>e</sup> rencontre de la municipalité de comté de Nicolet
		1848	Octobre		33	Dernière rencontre d'Adolphe Hébert comme représentant de Saint-Grégoire à la municipalité de comté
		1848	Octobre	7	33	Décès d'Étienne Hébert, le père d'Adolphe
La guerre des éteignoirs à son paroxysme dans la région		1849	Mars	12	33	Plus de 500 personnes manifestent leur mécontentement au conseil de comté (réunion annulée)
L'Acte d'Union est amendé. Il est maintenant légal de parler français au Parlement		1849			33	
Publication dans le journal <i>L'Avenir</i>		1849	Mai	26	33	Ouverture d'un bureau de poste à Saint-Grégoire
Publicité dans le journal <i>La Minerve</i>		1849	Octobre	1 <sup>er</sup>	33	Joseph Prince de Saint-Grégoire est agent manufacturier pour « la célèbre machine pour battre le grain à l'aide de chevaux » de B.P. Pagé & Cie
		1850	Juin	6	34	Naissance de Jean-Édouard, 5 <sup>e</sup> enfant du couple

LIGNE DU TEMPS	QUÉBEC ÉVÉNEMENTS	ANNÉE	MOIS	JOUR	ÂGE	Adolphe Hébert ÉVÉNEMENTS
Début de l'émigration massive de Canadiens français du Québec vers les États-Unis		1851			36	
Recensement du Bas-Canada		1852			37	La paroisse de Saint-Grégoire a une population de 3 449, et est la paroisse la plus populeuse de comté
	1852	Décembre	4		37	Naissance d'Anna, 6 <sup>e</sup> enfant du couple
Après une pétition citoyenne, l'Université Laval voit le jour et devient la première université de langue française en Amérique		1852			37	
	1854	Octobre	11		39	Naissance de Pierre Étienne, 7 <sup>e</sup> enfant du couple
Publicité dans le journal <i>L'Ère Nouvelle</i>	1854	Décembre	28		39	Le marchand Jacques Vigneau offre du charbon pour forgerons
Le système seigneurial est aboli au Canada-Est	1855				39	
	1855	Juillet	1		39	Création de la municipalité de Saint-Grégoire-le-Grand en vertu de l'Acte des municipalités et des Chemins (1855). Adolphe Hébert est élu maire
	1856	Avril	5		40	Naissance de Cyrille, 8 <sup>e</sup> enfant du couple

LIGNE DU TEMPS	QUÉBEC ÉVÉNEMENTS	ANNÉE	MOIS	JOUR	ÂGE	Adolphe Hébert ÉVÉNEMENTS
		1858	Mars	18	42	Naissance d'Henriette 9 <sup>e</sup> enfant du couple
		1860	Mars	31	44	Incendie de la maison d'Adolphe Hébert
		1860			44	Passage à Saint-Grégoire de la ligne de chemin de fer Arthabaska-Doucet Landing. Le télégraphe devient disponible
Inauguration du pont ferroviaire Victoria reliant l'île de Montréal à la rive sud du St-Laurent.		1861			46	
Recensement		1861			46	La valeur totale de la production agricole de Saint-Grégoire est de 637 420 \$ La population est de 3 255 et celle de Bécancour de 3 668, qui devient la plus populeuse du comté
		1862	Septembre	27	46	Naissance de Marie-Julie, 10 <sup>e</sup> enfant du couple
		1863	Février	19	47	Fondation du village La Rochelle et première rencontre du conseil. Stanislas Doucet est élu premier maire
		1863	Mai	18	47	Dernière présence d'Adolphe Hébert en séance du conseil municipal
		1864	Janvier	18	48	Remplacement officiel du maire Adolphe

LIGNE DU TEMPS	QUÉBEC ÉVÉNEMENTS	ANNÉE	MOIS	JOUR	ÂGE	Adolphe Hébert ÉVÉNEMENTS
						Hébert par Moïse Doucet
Début de la construction des Forts-de-Lévis	1866				51	
	1866	Février	2		51	Adolphe Hébert est nommé secrétaire-trésorier de la municipalité de paroisse de Saint-Grégoire
	1866	Décembre	3		51	Le docteur Boudreau remplace Adolphe Hébert comme secrétaire-trésorier
L'Acte de l'Amérique du Nord britannique est adopté au Parlement britannique. Le Québec devient une province canadienne. Les premières élections du Québec ont lieu	1867	Juillet	1 <sup>er</sup>		51	
Un incendie majeur ravage la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et laisse un tiers de la population sans abri	1871				56	
Recensement de 1871	1871				56	Population de Saint-Grégoire : 2 611. Gentilly est la plus populeuse du comté avec 2 884. Adolphe Hébert est le recenseur pour Saint-Grégoire
Annonce des courses au trot sur le terrain de Pierre Bourgeois ( <i>Le journal des Trois-Rivières</i> )	1872	Septembre	5		56	Adolphe Hébert est secrétaire-trésorier du Club de courses de chevaux

LIGNE DU TEMPS	QUÉBEC ÉVÉNEMENTS	ANNÉE	MOIS	JOUR	ÂGE	Adolphe Hébert ÉVÉNEMENTS
Fondation de l'École polytechnique de Montréal		1874	Février	2	59	
Fondation de la Bourse de Montréal	1878				63	
Naissance de Charles Bourgeois, fils de Georges A. Bourgeois député conservateur (1931-1935) et sénateur (1935-1940)	1879	Juillet	29	64		
	1880				65	Saint-Grégoire cède à Sainte-Angèle la douzaine de lots à l'est de la rivière Godefroy
	1886	Janvier	17	70		Décès d'Adolphe Hébert
	1920	Avril	1 <sup>er</sup>			Décès de Julienne Prince à l'âge de 96 ans

## Annexe 1

---

### ***Rôles et devoirs des officiers nommés par la municipalité***

Un conseil local peut prévenir et faire cesser les abus préjudiciables à l'agriculture.

Le conseil d'une municipalité nomme trois évaluateurs, des inspecteurs et des sous-voyers de chemins et de ponts, des inspecteurs de clôtures et de fossés et des gardiens d'enclos publics.

Un inspecteur de clôture et de fossés et un gardien d'enclos public accomplissent les fonctions prévues par la loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture.

Un inspecteur des chemins ou un sous-voyer qui n'accomplit pas les devoirs imposés par sa charge ou qui fait fi des ordres du surintendant (du conseil de comté) est passible d'une pénalité de 1 £ pour chaque jour que dure une contravention.

En l'absence de règlements, les chemins et les routes sont entretenus par les propriétaires et les occupants des lots adjacents. Les ponts publics sont faits et entretenus par les propriétaires et les occupants des lots de la paroisse où passe le chemin qui conduit au pont. Les travaux sont répartis de la façon prévue aux procès-verbaux alors en vigueur. Mais il en sera autrement pour l'avenir. Lorsqu'une demande est faite pour l'ouverture, l'élargissement ou le changement d'un chemin, le surintendant du comté se rend sur les lieux et examine le tout. S'il est d'avis que l'ouvrage doit être réalisé, il dresse un procès-verbal qui décrit la nature de l'ouvrage, la manière dont il devra être fait, les moyens par lesquels et les personnes par qui il devra être fait. En fait, le surintendant détermine ainsi la part des travaux, en matériaux ou en argent que doit fournir tout propriétaire ou occupant.

Tout conseil municipal est autorisé à prélever par cotisation les sommes requises pour construire et entretenir les chemins et les ponts de la municipalité ou une partie de ceux-ci. Il peut par règlement décider que les chemins de la municipalité seront faits et entretenus uniquement au moyen des deniers qui seront prélevés pour cet objet par cotisation et au moyen de corvées. Lorsque le travail est fait par corvée, le sous-voyer avise tous les habitants de sa section qui y sont tenus du temps et du lieu où les travaux seront réalisés et de la quantité de matériaux qui doit être fournie par chacun d'eux. Le sous-voyer supervise l'exécution des travaux. Avant de recevoir l'avis de corvée par le sous-voyer, toute personne peut se dégager de son obligation en versant un montant de 4 \$ pour chaque journée de corvée.

Texte tiré de Luc Le Blanc, *La Corvée et les autres devoirs envers l'État. Histoire législative*.

URL: <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3530558>